

Rapport d'activité 2016



CLUB.
PLU *i*
plan local d'urbanisme intercommunal



MINISTÈRE
DU LOGEMENT
ET DE L'HABITAT
DURABLE

ÉDITORIAL

Alors qu'en 2010, moins d'une dizaine de PLUi étaient initiés par des communautés sur l'ensemble de leur territoire, plus de 540 sont approuvés ou en cours d'élaboration aujourd'hui. Ce dynamisme illustre une prise de compétence massive de la planification par les intercommunalités.

En 2016, le Club PLUi a continué à jouer un rôle majeur dans l'accompagnement des EPCI tant dans leur réflexion sur la prise de la compétence PLU que sur son exercice : sensibilisation, réunions des clubs territorialisés, productions méthodologiques, groupes de travail nationaux. Ce rapport d'activité détaille les travaux menés en 2016 et ouvre les perspectives pour l'année 2017.

Le plan local d'urbanisme, *a fortiori* intercommunal, porte les enjeux forts de production de logements, d'articulation avec les déplacements, de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers, de préservation de la biodiversité et de développement équilibré du territoire. C'est pourquoi, il est nécessaire de continuer à échanger, partager les expériences des uns et des autres, d'en valoriser les bonnes pratiques afin d'inspirer les rédacteurs de PLUi... de plus en plus nombreux. En cela, le Club PLUi, fort de plus de 2 500 membres et couvrant les trois quarts de nos régions métropolitaines conforte son rôle de centre de ressources sur le sujet.

Laurent Girometti

*Directeur de l'Habitat, de
l'Urbanisme et des Paysages (DHUP)*

Ministère du Logement et de l'Habitat durable

LE CLUB PLUI ET SES AMBITIONS

Créé en 2012, le Club PLUi est animé par le ministère du Logement et de l'Habitat durable avec le soutien de ses partenaires : Cerema, associations d'élus (France urbaine, AdCF, AMF), ainsi que la FNAU et le GART.

Le Club a vocation à fédérer et faire travailler ensemble les professionnels en charge de PLUi. Cette ambition se décline à travers des objectifs majeurs :

- Convaincre les élus qui ne se sont pas encore lancés dans une démarche de PLUi des avantages de cet outil ;
- Animer un réseau au sein duquel les acteurs impliqués dans une démarche de PLUi peuvent se rencontrer et échanger ;
- Accompagner cette communauté en mettant à sa disposition des outils opérationnels (fiches méthodologiques, argumentaires, outils de pilotage d'actions régionales...).

Vous trouverez au sein de ce document le bilan des activités de l'année 2016 ainsi que les éléments de perspective pour les prochains mois, répondant à la mission que s'est fixée le Club.

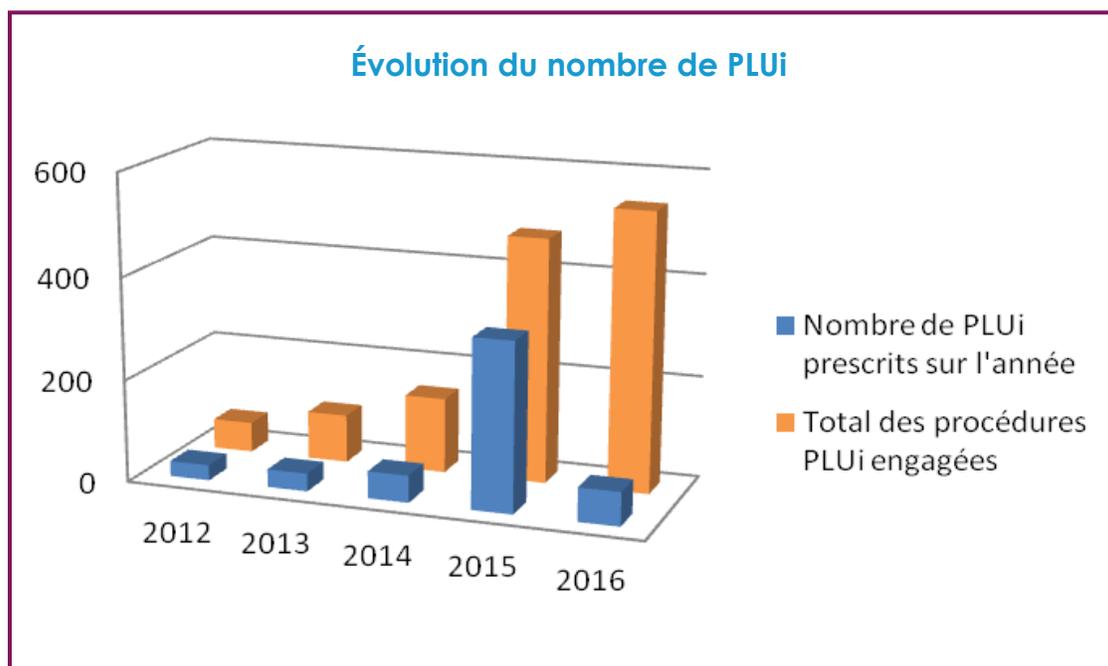
SOMMAIRE

I- LE PILOTAGE DE L'ANIMATION DU CLUB PLUI	4
Une dynamique croissante des démarches de PLUi.....	4
L'organisation du Club.....	5
Les groupes de travail	7
L'offre de service du Club PLUi	8
II- LES PRODUCTIONS DU CLUB	9
Les groupes de travail	9
Le groupe de travail « Eau »	9
Le groupe de travail « Patrimoine »	11
Les productions méthodologiques du Club.....	14
Création du kit « PLUi et territoires XXL »	14
Actualisation de la fiche méthodologique « Rédaction des OAP »	15
Rédaction de la fiche méthodologique sur l'intégration des enjeux économiques au sein du PLUi.....	16
Actualisation de la fiche « PLUi ayant les effets d'un SCoT »	17
Production de la fiche méthodologique sur la caducité des POS.....	17
III- LA VIE DU CLUB	19
Les actions nationales	19
L'appel à projet 2016.....	19
La communication à destination des lauréats.....	19
Le séminaire annuel du Club PLUi 2016	21
Les actions locales	24
Organisation et animation des référents locaux	24
Les Clubs territorialisés.....	25
IV- PROMOTION ET COMMUNICATION AUTOUR DU PLUI.....	51
Les outils de promotion du PLUi.....	51
Plaquettes de promotion et de sensibilisation au PLUi.....	51
Autres actions	52
V- CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2017.....	53
Annexes : ordres du jour des Clubs territorialisés.....	54

I- LE PILOTAGE DE L'ANIMATION DU CLUB PLUI

UNE DYNAMIQUE CROISSANTE DES DÉMARCHES DE PLUI

Depuis 2012, de plus en plus d'intercommunalités ont fait le choix d'appréhender leur planification à l'échelle la plus pertinente pour porter leur projet de territoire.



Cette dynamique a été renforcée par les dispositions législatives suivantes marquant la constance du législateur sur ce sujet :

- **La loi ALUR du 24 mars 2014 rend les Communautés de Communes et les Communautés d'agglomération compétentes de droit en matière de PLU avec une mise en œuvre de cette compétence dans un délai de 3 ans ;** les EPCI deviennent donc compétents pour élaborer un PLUi sauf si une minorité de blocage représentant 25 % des communes et 20 % de la population a été mise en œuvre trois mois auparavant. Un transfert volontaire peut néanmoins avoir lieu avant le 27 mars 2017, selon les modalités habituelles prévues par le code général des collectivités territoriales.

- La loi du **20 décembre 2014, relative à la simplification de la vie des entreprises** suspend jusqu'au 31 décembre 2019 la caducité des POS, la grenellisation des PLU et leur mise en compatibilité avec les SCoT (ou à défaut, autres documents supérieurs), pour les territoires qui ont décidé de s'engager dans une démarche de PLUi avant le 31 décembre 2015.
- **L'article 37 de la loi NOTRe visant à clarifier les modalités de reprises de procédures en cours suite à des fusions d'EPCI.**
- La loi « **Égalité Citoyenneté** » promulguée le 27 janvier 2017 propose des mesures d'adaptation au regard du contexte de la redéfinition de la carte de l'intercommunalité.

L'année 2016, avec la date d'expiration du délai de trois ans se rapprochant (27 mars 2017) et l'effet toujours visible des dispositions de la loi relative à la simplification de la vie des entreprises (expliquant en partie le fort essor de PLUi en 2015), a vu se poursuivre la prise de compétence massive par les EPCI et la croissance continue du nombre de démarches PLUi engagées.

Entre 2010 et 2016, ce sont 540 procédures de PLUi Grenelle qui ont été mises en œuvre au total, concernant **près de 11 000 communes** sur le territoire national.

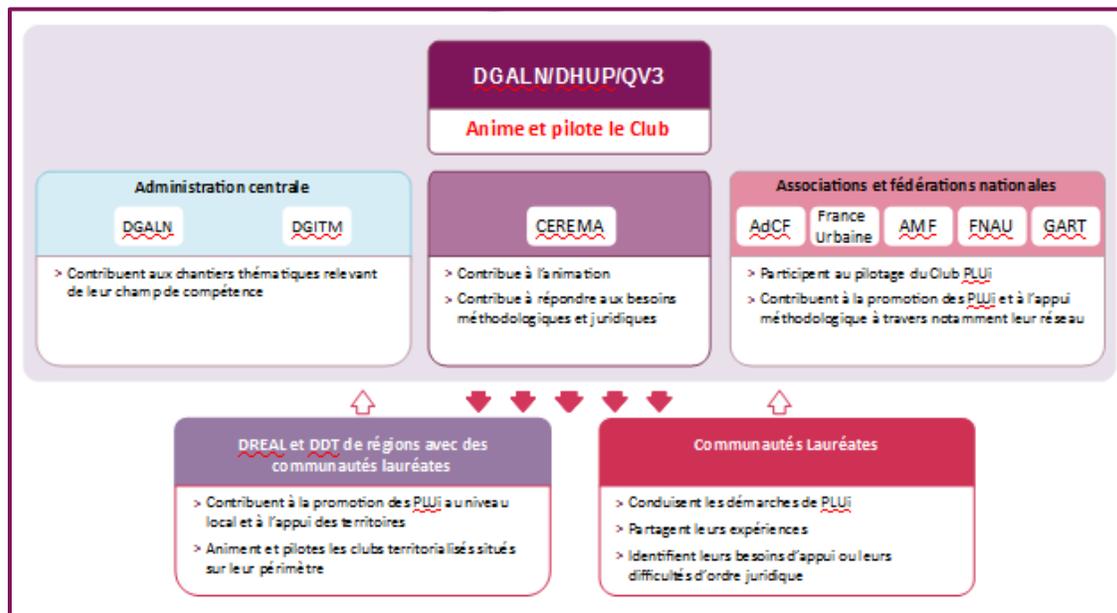
L'ORGANISATION DU CLUB

Avec le Club PLUi, l'État promeut une approche partenariale, pour accompagner les communautés et promouvoir les PLUi.

L'ambition du Club se décline à travers deux objectifs majeurs :

- Accompagner l'élaboration des PLUi par un appui méthodologique, technique et financier à destination des services, des élus et des techniciens.
- Promouvoir et encourager l'élaboration des PLUi sur le territoire par un travail de communication et de sensibilisation des services, des élus et des techniciens.

La promulgation de la loi ALUR a renforcé l'enjeu de promotion du PLUi, afin de préparer les termes du débat de 2017.



Le comité de pilotage regroupe l'ensemble des partenaires du Club (État, Cerema, AdCF, AMF, France Urbaine, FNAU, GART). Il propose et valide les orientations du Club : thématiques à étudier, modalités de l'accompagnement proposé aux EPCI, etc.

Le comité technique est composé de membres du bureau de planification urbaine et rurale du cadre de vie (QV3) et du Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement). Le comité technique restreint (Ministère/ QV3 et Cerema/ Direction technique territoires et ville) continue à se réunir tous les 15 jours pour assurer le suivi opérationnel du Club. Il accueille une fois par mois, les référents Cerema des directions territoriales qui interviennent directement dans les équipes d'appui des Club régionaux.

Le comité technique a pour objectifs de :

- Partager une vision d'ensemble du Club ;
- Assurer le suivi opérationnel ;
- Faire le point sur les groupes de travail nationaux et des Clubs territorialisés ;
- Partager les livrables produits ;
- Préparer les réunions du Copil.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par **la DGALN/DHUP**, sous-direction de la qualité du cadre de vie (QV), représentée par Guennolé Poix, chef de projet animation du Club PLUi au bureau QV3, avec l'appui de deux AMO.

Le réseau des référents des clubs regroupe des collectivités territoriales, des DDT(M), DREAL ou DEAL, et des acteurs de la planification. Chaque Club territorialisé est

accompagné par un référent du Cerema et est composé d'une équipe d'appui locale d'horizons variés avec des représentants de DDT(M), DREAL ou de DEAL. Dans certains Clubs, cette équipe est également composée de représentants d'agence d'urbanisme, de CAUE, de conseils régionaux ou départementaux.

Les représentants de ce réseau se réunissent deux fois par an pour partager leurs expériences, leurs méthodes d'animation, échanger sur l'actualité réglementaire liée au PLUi et envisager les thèmes qui peuvent être proposés lors des séances en région.

LES GROUPES DE TRAVAIL

Les groupes de travail nationaux rassemblent des acteurs de la planification autour d'une thématique. Le plus souvent, les sujets les plus complexes sont traités dans ce cadre, avec l'appui d'intercommunalités bien avancées dans leur démarche et volontaires pour réfléchir à ces sujets de manière innovante. Ces groupes élaborent des outils méthodologiques diffusés à toutes les intercommunalités membres du Club.

L'ensemble des productions décrites ci-dessous est ou sera très bientôt disponible sur le site du Club PLUi.

L'OFFRE DE SERVICE DU CLUB PLUI

En 2016, l'offre de services du Club comprend toujours les bases à l'origine de la création de ce dernier : l'accompagnement méthodologique et juridique, la promotion et communication ainsi que la formation et mobilisation des acteurs concernés de manière directe et indirecte par les procédures PLUi (schéma ci-dessous).

Objectifs opérationnels	
1. Accompagnement méthodologique et juridique	<ul style="list-style-type: none">- Favoriser les échanges et les partages d'expériences entre les collectivités- Elaborer et diffuser des outils méthodologiques pour faciliter l'élaboration des PLUi- Centraliser et instruire les difficultés liées au PLUi- Contribuer à l'évolution de la réglementation (loi ALUR, décret règlement...)
2. Promotion et communication	<ul style="list-style-type: none">- Promouvoir l'élaboration des PLUi par des actions de sensibilisation- Porter un discours et une doctrine sur les PLUi- Diffuser les travaux du Club et les bonnes pratiques au sein et au-delà du Club
3. Formation et mobilisation	<ul style="list-style-type: none">- Développer des formations sur les PLUi et intégrer un volet PLUi dans les formations existantes- Connaître et s'impliquer dans les formations PLUi dispensées par d'autres acteurs (Mairie Conseil, CNFPT...)

Cette offre de services du Club, se structurant autour de trois chantiers, a été reformulée en 2016 afin de répondre aux nouveaux besoins des membres et futurs membres du Club. De fait, un réajustement autour de 8 objectifs additionnels a été institué à partir de 2016. En particulier, la mobilisation des élus, l'association des porteurs de projets de territoire, le développement de nouveaux partenariats au niveau local, la montée en compétence des techniciens, des BET, et le partage d'expériences des EPCI « matures », l'appréhension de « l'après PLUi » viennent structurer les actions du Club à partir de 2016.

II- LES PRODUCTIONS DU CLUB

LES GROUPES DE TRAVAIL

LE GROUPE DE TRAVAIL « EAU »

► POURQUOI UN GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EAU ?

L'accroissement démographique, le développement des activités économiques ainsi que l'urbanisation croissante du territoire a renforcé la pression sur les terres et les ressources naturelles (surexploitation de la ressource en eau, artificialisation des sols, pollution de la ressource, etc.). Dans ce contexte, **il paraît primordial de promouvoir un aménagement du territoire qui respecte le patrimoine naturel**, valeur d'attractivité mais aussi fournisseur de services « gratuits » permettant ou facilitant l'activité humaine.

De sorte que la **gestion de l'eau est aujourd'hui traitée comme un enjeu majeur du développement des territoires** : protéger les ressources et retrouver le cycle naturel de l'eau, c'est tout simplement rendre possible le développement (eau potable, eau brute industrielle ou agricole, assainissement) et c'est aussi conforter les services retirés des milieux aquatiques et humides, pour aujourd'hui et pour les générations futures (biodiversité, luttés contre les inondations, autoépuration, activités de loisirs, recharge sédimentaire des plages du littoral...).

Dans ce contexte, **les documents d'urbanisme tels que le PLUi sont d'autant plus structurants qu'ils constituent également une occasion d'aborder les questions liées à la gestion de l'eau dans un cadre large et intégré, prenant en compte l'ensemble des enjeux d'aménagement du territoire considéré.**

Enfin, sur les enjeux inondations par débordement de cours d'eau à l'échelle du territoire, le **PPR Inondation qui est une servitude d'utilité publique annexée au document d'urbanisme** joue également un rôle dans la limitation des crues et la réduction des enjeux à une échelle intercommunale. De manière complémentaire, **les EPCI disposeront en 2018 de la compétence GEMAPI** (Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations) et pourront, à ce titre, **favoriser une démarche intégrée du risque inondation en complémentarité au PPRI** par la création de secteurs d'expansion de la rivière, par des actions de ralentissement des écoulements de cours d'eau par exemple.

Pour prendre en compte ces enjeux et approfondir la réflexion sur l'articulation entre les politiques de gestion de l'eau et le PLUi ainsi que les traductions concrètes des enjeux de la ressource en eau dans les PLUi, a été organisée la journée d'échange et de travail collectif du 27 avril 2016.

► LES OBJECTIFS DU GROUPE DE TRAVAIL

Au regard de ce contexte, l'objectif est de s'appuyer sur l'expérience des territoires et des sachants les plus avancés sur le sujet pour :

- **Permettre aux EPCI d'anticiper**, dès la rédaction de leur PLUi, **les enjeux de gestion de l'eau qui leur incomberont via la compétence Gemapi** et de les articuler avec les autres enjeux d'aménagement de leur territoire (construction de logements, développement économique, qualité paysagère...) ;
- **Identifier et proposer les bons leviers et outils** de prise en compte des enjeux de l'eau dans les PLUi ;
- **Mettre en perspective ces leviers et outils** : dans quels cas et à quelles conditions sont-ils les plus pertinents ? Comment s'articulent-ils avec les autres enjeux du territoire ?

Le travail collectif permet d'identifier les outils (zonage, OAP, règlement...) mobilisables dans le PLUi, tout en les mettant en perspective et les soumettant à une expérience de critique constructive sur leurs avantages, limites, conditions d'utilisation...

► LA METHODE

Cette journée a été structurée autour de 3 temps de travail et de partage d'expérience des EPCI participants, avec des méthodes d'animation et de coproduction adaptées à chacun de ces groupes : retour d'expérience et groupes de travail restreints, kiosques et table ronde.

- Temps de travail 1 sur **la préservation de la ressource en eau**, sa qualité et la valorisation des milieux aquatiques (retour d'expérience et petits groupes de travail) ;
- Temps de travail 2 sur la **prévention des inondations** se concentrant notamment sur les outils du PLUi pour prévenir le risque d'inondation, les outils de prévention des débordements de rivières ainsi que les outils de prévention du risque de submersion marine ;
- Temps de travail 3 sur **l'articulation de la gestion de l'eau et densification du bâti**.

La journée s'est conclue par une réflexion sur la mise en place du dialogue local autour de la gestion de l'eau et un rapport d'étonnement proposé par l'expert-témoin Bernard Chocat.

Bernard Chocat : Ingénieur en génie civil et urbanisme, docteur-ingénieur, professeur à l'INSA de Lyon, président du Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (Graie), membre du *Joint committee on urban storm drainage*, animateur de la section Hydrologie urbaine de la Société hydrotechnique de France, secrétaire général des conférences Novatech, membre du comité scientifique de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée-Corse.

LE GROUPE DE TRAVAIL « PATRIMOINE »

► POURQUOI UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LE PATRIMOINE ?

Au-delà des enjeux de préservation du capital historique et artistique local, régional ou national ou de transmission de la mémoire, le patrimoine est un élément constitutif de l'identité d'un territoire et participe largement de son caractère et de son intérêt. La qualité de la préservation et de la valorisation du patrimoine induit ainsi de forts enjeux de développement économique, de revitalisation urbaine, voire de cohésion sociale.

Or, des règles d'urbanisme ne tenant pas compte des spécificités patrimoniales d'un territoire peuvent mettre en péril le patrimoine de celui-ci en le compromettant de manière plus ou moins définitive.

De manière plus large, se pose la question du projet de territoire autour de ce patrimoine : que veut-on faire de ce patrimoine, quelle valorisation imagine-t-on ? Comment penser la place du patrimoine au regard des changements de la société et, le cas échéant, l'adapter à son époque sans le dénaturer ? Comment articuler les enjeux de préservation et de valorisation du patrimoine avec les enjeux de construction de logements en zone tendue, de développement des énergies renouvelables, d'intensification urbaine, de nature en ville...

Lors d'une enquête menée auprès des lauréats Club PLUi en 2015, près de 50 % des répondants¹ avaient déclaré avoir engagé ou vouloir engager des travaux sur la question patrimoniale dans l'élaboration de leur PLUi. Une soixantaine de répondants avaient

¹ 77 EPCI sur 169 répondants

également été confrontés à différentes problématiques liées à la prise en compte du patrimoine dans le PLUi, et plus particulièrement les problématiques suivantes :

- Le recensement, la qualification et la hiérarchisation du patrimoine ;
- L'ajustement des niveaux de protection du patrimoine ou de promotion de nouveaux projets ;
- La coordination avec l'ABF ;
- L'articulation du PLUi avec une AVAP, une ZPPAUP, un PSMV ou des PPM ;
- La connaissance et l'utilisation des outils réglementaires disponibles ;
- La création d'une charte architecturale ;
- Les incidences de la loi CAP.

La législation prévoit plusieurs types de protection du patrimoine (patrimoine classé, patrimoine inscrit, sites classés ou inscrits, les sites patrimoniaux remarquables ou encore le patrimoine mondial de l'UNESCO) ainsi que plusieurs types de plans permettent aux collectivités de gérer leur patrimoine (par exemple les PPM, PSMV, PVAP).

Les EPCI disposent de divers outils pour protéger leur patrimoine, dont le PLUi qui permet de mettre en place des protections non seulement pour les abords de patrimoines classés ou inscrits, mais également pour le patrimoine vernaculaire, le tissu urbain ou encore le paysage, ainsi que de traiter la question de l'évolution et de la vie de ce patrimoine et notamment de l'intégrer dans la déclinaison de toutes les thématiques du projet de territoire.

Au regard de la variété des modalités de protection existantes, l'enjeu est alors de parvenir à articuler les différents plans avec le PLUi, en pensant une dynamique territoriale d'ensemble.

► LES OBJECTIFS DU GROUPE DE TRAVAIL

Comment « faire projet » avec le patrimoine ? Quels outils et méthodes mettre en œuvre au cours de l'élaboration du PLUi pour l'intégrer dans la réflexion d'ensemble et ne pas en faire un sujet figé et isolé ? Pour répondre à ces questions et appréhender les enjeux d'articulation évoqués précédemment, une journée d'échange et de travail collectif « PLUi et Patrimoine » a eu lieu le 17 octobre 2016.

L'ambition de cette journée était triple :

- Aider les EPCI à **qualifier les enjeux liés au patrimoine et à les articuler aux autres enjeux du territoire** ;
- **Identifier et mettre en perspective les outils et méthodes** effectives utilisés dans les territoires ;
- **Faciliter les échanges et le partage de retours d'expériences** entre techniciens et experts dans une démarche de co-construction de doctrines.

► LA MÉTHODE

Cette journée a été structurée autour de 3 temps de travail et de partage d'expérience des EPCI participants, avec des méthodes d'animation et de coproduction adaptées à chacun de ces groupes : retour d'expérience et groupes de travail restreints, kiosques et table ronde.

- **Temps 1 de diagnostic** du PLUi : organisation de 3 kiosques présentés par des EPCI ayant réalisé l'inventaire, la qualification ou la hiérarchisation de leur patrimoine via une démarche innovante (association de la population, lien avec les autres thématiques, etc.) ;
- **Temps 2 de témoignage** : intervention d'un « grand témoin » sur un retour d'expérience et sur une mise en perspective des kiosques ;
- **Temps 3 de travail de groupe sur trois types de patrimoine particuliers** :
 - Comment le PLUi s'appuie-t-il sur les protections existantes pour développer son projet de territoire ?
 - Comment prendre en compte le patrimoine récent : patrimoine industriel, rural, vernaculaire, XX^e siècle... ?
 - Comment le traitement de la question patrimoniale dans les PLUi peut-il être un levier de revitalisation des centres-bourgs ?
- Conclusion et mise en perspective avec notre témoin-expert Arnaud Bernard de Lajartre.

Arnaud Bernard de Lajartre : enseignant chercheur en droit de l'environnement, de l'urbanisme et du patrimoine à l'université d'Angers, Pilote du programme de recherche « PLU patrimonial » financé par l'ANR.

LES PRODUCTIONS MÉTHODOLOGIQUES DU CLUB

CRÉATION DU KIT « PLUI ET TERRITOIRES XXL »

L'enquête annuelle menée par le Club PLUi en 2016 révélait que 67 % des lauréats du Club vont voir leur périmètre augmenter par fusion ou absorption de communes, dans le cadre des SDCI en cours de finalisation. Dans ce contexte, certains EPCI ont exprimé leurs craintes quant à l'élaboration d'un PLUi sur un grand territoire, soulignant deux types de difficultés :

- **Des difficultés liées au grand nombre de communes en tant que tel**, rendant plus ardue l'implication de chacune d'entre elles dans le projet commun et la prise de décisions qui ne doivent pas aboutir à un consensus mou ou à une somme de concessions à des enjeux communaux.
- **Des difficultés liées à la couverture, par l'EPCI, d'un territoire vaste et potentiellement hétérogène, sans polarités définies ou avec de nombreuses polarités, ce qui rend complexe l'élaboration** d'un projet de territoire porteur d'un sens commun.

Une enquête a donc été conduite pour comprendre les modalités de gouvernance et de gestion de projet mises en œuvre dans les communautés engagées dans un PLUi à grande échelle, rassemblant 50 communes ou plus, afin d'en tirer des enseignements pour les EPCI amenés à s'étendre du fait des nouveaux SDCI. **Unaniment, les collectivités interrogées témoignent du fait qu'il est possible de gérer un PLUi sur un grand territoire, que la taille de l'EPCI n'est pas la question la plus critique et qu'une gouvernance solide, bien organisée, permet de garder le cap du projet.**

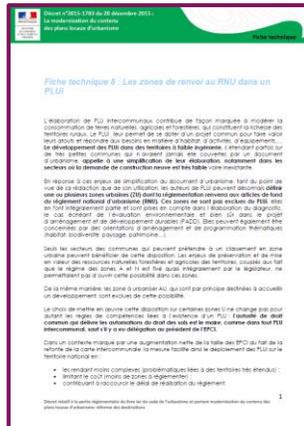
« On s'est lancés à 65 communes et on était les seuls dans le secteur à cette échelle. Mais ça n'empêche pas de se lancer, on trouve toujours des solutions pour travailler ensemble. Ce n'est pas une question d'échelle mais une question de volonté et d'organisation ».

Fabien Courtois, CC du Pays rethelois

Le Club PLUi a donc rassemblé dans un kit « PLUi et territoires XXL », trois fiches méthodologiques susceptibles d'être utiles aux territoires concernés :

- **Une fiche détaillée sur la gouvernance d'un PLUi XXL**, rassemblant les retours d'expérience de communautés d'environ 50 communes ou plus engagées dans une démarche de PLUi ;
- **Une fiche détaillée sur les plans de secteur**, présentant quelques éléments de cadrage sur le sujet, ainsi que les avantages et les limites identifiées par les EPCI concernés et les retours d'expérience de quelques lauréats du Club ;

- **Une fiche de présentation d'une mesure de simplification contenue dans la récente réforme de contenu du PLU.** Cette mesure autorise, sous certaines conditions, les auteurs de PLUi à définir une ou plusieurs Zones urbaines (ZU) dont la réglementation renverra aux articles de fond du Règlement national d'urbanisme (RNU).



ACTUALISATION DE LA FICHE MÉTHODOLOGIQUE « RÉDACTION DES OAP »

Créées par la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) et complétées par la loi Grenelle 2, les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) se sont révélées être des outils de planification efficaces et largement plébiscités par les auteurs de Plan local d'urbanisme (PLU) et PLU intercommunaux. Très flexibles dans leur contenu, les OAP portant sur des quartiers ou des secteurs sont le principal outil de projet d'aménagement du PLU, permettant d'accueillir des secteurs de projet et d'éviter les modifications successives du document.

Elles revêtent aujourd'hui une multiplicité de formes pour épouser les spécificités des territoires et des projets de développement et ont vu leur rôle largement renforcé par la récente modernisation du contenu du PLU. **Les OAP doivent en effet rester un outil souple, adapté à la temporalité du projet urbain et capable d'intégrer les modifications auxquelles sont soumis ces derniers, de leur élaboration jusqu'à leur réalisation.**

Afin de répondre à ces enjeux, cette fiche méthodologique a donc pour objectif de présenter :

- Le sens de la création et du renforcement des OAP dans les réformes successives, notamment la récente réforme du règlement du PLU ;
- Les différentes formes d'OAP, anciennes et nouvelles, ainsi que leur contenu ;
- Les modalités d'articulation avec les autres pièces du PADD.



RÉDACTION DE LA FICHE MÉTHODOLOGIQUE SUR L'INTÉGRATION DES ENJEUX ÉCONOMIQUES AU SEIN DU PLUi

Cette fiche méthodologique présente une synthèse des problématiques économiques sur lesquelles des EPCI du Club PLUi se sont interrogés lors de la construction du projet de territoire de leur PLUi, ainsi que les leviers qu'ils ont identifiés pour y répondre dans le PLUi.

Comme pour d'autres politiques publiques soutenues par le PLUi, il ne s'agit en aucun cas de prétendre que le PLUi constitue le principal levier de développement économique du territoire. Il a cependant un rôle décisif à jouer, par sa capacité à :

- Inscrire le projet de développement économique dans le contexte du projet de territoire au global, en donnant les lignes directrices qui faciliteront d'éventuels futurs arbitrages entre usages des sols ;
- Faciliter et accélérer ensuite l'émergence de projets ;
- Définir les orientations et les règles qui garantiront la qualité des projets et leur inscription effective dans le projet de territoire de l'EPCI.



Cette fiche explore notamment **l'équilibre et la complémentarité entre développement économique et gestion économe des territoires, ainsi que le défi de traduction des enjeux de développement économique au sein des documents composants le PLUi**. Elle revient également sur de multiples leviers de développement économique mobilisés dans les PLUi.

ACTUALISATION DE LA FICHE « PLUI AYANT LES EFFETS D'UN SCOT »

L'article L. 123-1-7 du code de l'urbanisme, introduit par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi « Grenelle 2 »), **prévoit la possibilité d'élaborer un PLUi ayant les effets d'un SCoT** :

« Quand le plan local d'urbanisme est élaboré par un établissement public de coopération intercommunale et n'est pas situé dans le périmètre d'un schéma de cohérence territoriale, il peut, après accord du préfet, comprendre celles des dispositions d'urbanisme qui **ressortent** à la seule compétence des schémas de cohérence territoriale. L'accord du préfet porte sur le fait que le périmètre du plan local d'urbanisme permet d'atteindre les objectifs visés au premier alinéa du IV de l'article L. 122-3. Le plan local d'urbanisme a alors les effets du schéma de cohérence territoriale ».

Suivant la même idée, l'article 129 de la loi ALUR, **tout en précisant qu'un SCoT ne peut porter sur un seul EPCI, maintient la possibilité de PLUi ayant les effets d'un SCoT.**

Ces dispositions peuvent inciter les EPCI à engager une procédure d'élaboration d'un PLUi ayant les effets d'un SCoT. C'est pour ces derniers en particulier que **le Club PLUi a élaboré cette fiche (actualisée en 2016) ayant pour vocation de préciser le champ d'application de ce document, ses effets, son contenu et sa procédure d'élaboration.**



PRODUCTION DE LA FICHE MÉTHODOLOGIQUE SUR LA CADUCITÉ DES POS

Quinze ans après le vote de la loi SRU et la création du Plan local d'urbanisme (PLU), le territoire reste couvert par un nombre important de POS. Or, le **1^{er} janvier 2016** marque la **pleine mise en œuvre du principe de caducité des POS, sauf exceptions, posée par la loi Alur.**

Cette fiche méthodologique revient sur cette évolution réglementaire et apporte des précisions et une vision synthétique du nouveau régime juridique applicable à partir du 1^{er} janvier 2016. Elle explore notamment le principe de caducité des POS, les exceptions existantes, ainsi que les procédures d'annulation contentieuse ou la déclaration d'illégalité d'un PLU après le 1^{er} janvier 2016 et d'abrogation d'un PLUi après le 1^{er} janvier 2016.



III- LA VIE DU CLUB

LES ACTIONS NATIONALES

L'APPEL À PROJET 2016

En 2010, un appel à projet a été mis en place pour les intercommunalités se lançant dans l'élaboration ou la révision de leur PLUi. Plus de 500 lauréats ont bénéficié d'une subvention entre 2010 et 2016.

En 2016, 299 candidatures ont été proposées, dont 29 ont été écartées car les EPCI n'avaient pas encore prescrit l'élaboration de leur PLUi.

LA COMMUNICATION À DESTINATION DES LAURÉATS

► LE SITE DU CLUB PLUi

En ligne depuis 2103, le site exclusivement réservé au Club PLUi est l'outil de communication privilégié en direction de ses membres.

Il connaît un succès grandissant avec 11 148 visites sur l'année 2016. La plate-forme a enregistré des taux de consultation record au printemps avec 1 369 visites. Depuis cette période, sa fréquentation suit une moyenne de 900 visites par mois.

Le site extranet est conçu comme une plate-forme de ressources autour des PLUi. Il centralise l'ensemble des productions produites dans le cadre du Club : fiches méthodologiques, éclairages juridiques, résultats des groupes de travail, comptes-rendus des rencontres régionales et nationales, articles de presse. Cette interface relaie également les actualités du réseau : dates des Clubs territorialisés, actualité des Clubs territorialisés, actualité législative, productions des partenaires (AdCF, Mairie Conseil, FNAU...).

Suite à une restructuration du site réalisée en 2015 pour simplifier le parcours des visiteurs, les différents contenus disponibles sont classés au sein de 5 rubriques :

- La rubrique « PLUi » rappelle le cadre juridique du PLUi et propose en téléchargement des éléments de documentation généraux sur le sujet.
- La rubrique « Club PLUi » centralise les actions nationales et régionales du Club PLUi et regroupe l'ensemble de ses productions.
- La rubrique « Observatoire des PLUi » propose en téléchargement les résultats des enquêtes annuelles menées auprès des membres du Club.

- La rubrique « les RLPi » regroupe les éclairages juridiques et les travaux du Club PLUi sur ce thème.
- La rubrique « Toutes les productions par thématiques » propose une entrée thématique vers l'ensemble des pages et documents du site.
- La rubrique « Espace d'échanges » abrite un forum de discussion à la disposition des communautés.

Cette structuration est amenée à évoluer une nouvelle fois en 2017 avec le référencement à venir du site Club PLUi sur internet. Avec la généralisation du transfert de la compétence PLU, prévue au 27 mars 2017, le Club PLUi va s'ouvrir à l'ensemble des acteurs de la planification. L'année 2017 sera donc l'occasion de saisir ce tournant pour remplacer le site extranet actuel en un site internet dédié, et ainsi affirmer la légitimité du Club PLUi et étendre la communauté d'échange de pratiques et de méthodes concernant les PLUi.

La fréquentation du site Club PLUi en quelques chiffres

Le **succès croissant** remarqué en 2015, s'est poursuivi en 2016 avec :

- Nombre de visites (cumulées) pour 2016 : 11 148
- Nombre de visiteurs pour 2016 : 9 053
- Rubriques les plus consultées en 2016 : « Le Club PLUi » (6 530 visites) et « Toutes les productions par thématiques » (3 254 visites)
- Page la plus consultée pour 2016 : « Les fiches méthodologiques du Club » (1 782 visites)

► LA LETTRE D'INFORMATION DU CLUB PLUI

La lettre d'information permet de mettre en lumière l'actualité du Club, de zoomer sur un sujet important pour les EPCI, et de donner la parole à quelques EPCI.

La lettre se structure autour de plusieurs rubriques parmi lesquelles :

- un éditorial ;
- des zooms méthodologiques ;
- des points d'actualité ;
- l'interview d'un EPCI dont le PLUi a été approuvé ;
- un point agenda du Club ;
- un point sur les productions récentes et les derniers événements du Club.



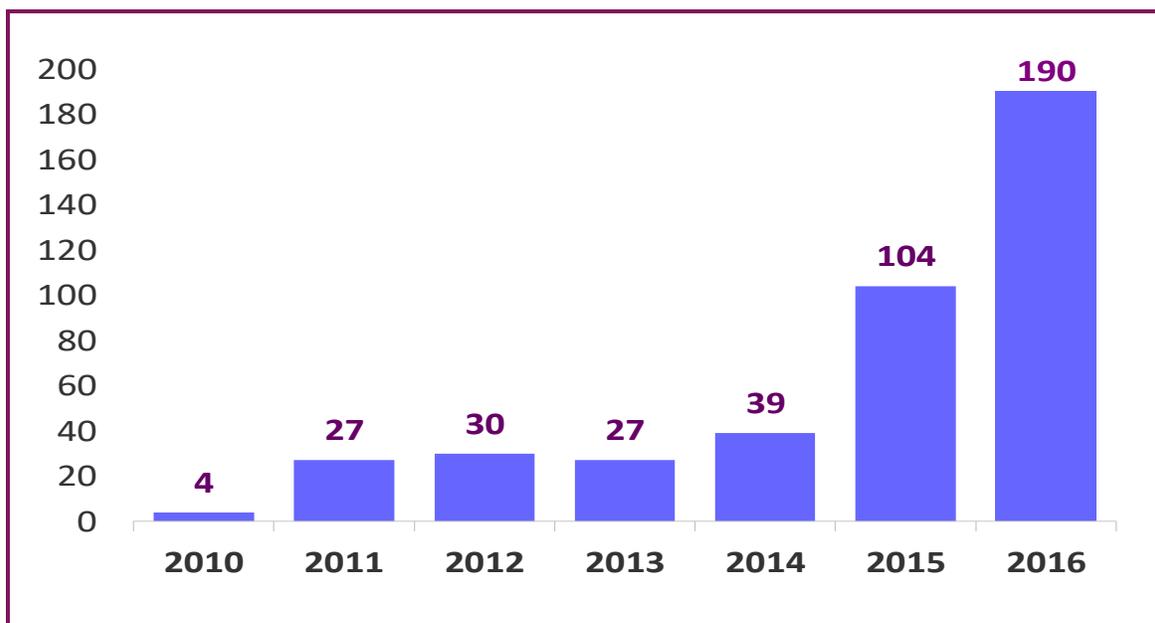
La lettre est diffusée à près de 2 200 acteurs de la planification (collectivités, relais d'information, partenaires).

En 2016, deux lettres d'information ont été publiées :

- La lettre n° 10 (juin 2016) reprend les actualités du premier semestre : le séminaire annuel, les résultats de l'enquête auprès des lauréats, la refonte du règlement du PLU... ;
- La lettre n° 11 était consacrée au Géoportail de l'urbanisme.

LE SÉMINAIRE ANNUEL DU CLUB PLUI 2016

Dès 2010, un appel à projets annuel a été mis en place pour les intercommunalités se lançant dans l'élaboration ou la révision de leur PLUi et ponctué par un séminaire annuel permettant la réunion des anciens et nouveaux lauréats et constituant un moment fort dans l'agenda du Club PLUi. **Le 5^e séminaire annuel du Club a donc eu lieu le 24 mai 2016**, au cœur de la Défense.



En 2016, l'appel à projets va ainsi accompagner financièrement **270 communautés** (sur 299 candidatures déposées), **pour un budget total de plus de 2 millions d'euros**. Le soutien du ministère aux communautés se poursuit avec une forte intensification du nombre de bénéficiaires (+ 86 lauréats).

Près de 5 500 communes sont concernées par cet appel à projets 2016, dans des groupements de 2 à 89 communes. Les communautés lauréates sont présentes dans l'ensemble des régions métropolitaines - et des 73 départements.

Les lauréats de l'appel à projets 2016

238 CC

26 CA

3 CU

3 Métropoles

Les réussites de 2016

Accélération de la dynamique dans de nombreux territoires (Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire).

Premières réflexions avancées sur le PLUi dans les DOM (Mayotte)

Dynamique qui se maintient dans les territoires historiques du développement du PLUi, notamment en Normandie, Grand Est et Hauts-de-France.

Majoritairement situées en zone rurale, mais aussi en zone urbaine ou périurbaine, ces communautés aux profils extraordinairement diversifiés témoignent de la pertinence de l'outil PLUi, quelles que soient les caractéristiques des EPCI qui s'y engagent.

Plus de 500 lauréats ont ainsi bénéficié d'une subvention de l'Etat depuis 2010. Cette aide s'ajoute à la part de la dotation globale de décentralisation dont bénéficient par ailleurs toutes les collectivités qui élaborent un document d'urbanisme.

Après l'ouverture du séminaire par Laurent Girometti, directeur de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages, et l'accueil des anciens et nouveaux lauréats de l'appel à projet, le bilan des activités du Club sur l'année 2016 a été présenté (temps forts et nouveaux travaux).

Le **plan d'action de l'année suivante a également été présenté en plénière** : 2017 se **structurera** autour de l'échéance de mars 2017 et la généralisation de la compétence PLUi, avec une attention particulière consacrée aux démarches sur les grands territoires, avec des journées de sensibilisation au PLUi qui seront organisées dans des territoires stratégiques, avec des plans de communication à destination des élus et des nouvelles rencontres pour développer les partenariats et Clubs territorialisés...

Dans son discours, Emmanuelle Cosse, Ministre du Logement et de l'Habitat durable, a souligné la volonté de l'État de soutenir les communautés pour relever les enjeux relatifs à la planification du territoire (d'écologie, de maîtrise des consommations foncières, des défis aux questions climatiques, des besoins d'égalité, de solidarité dans les territoires, de participation citoyenne...) et aux documents d'urbanisme (modernisation des documents, assouplissements des règles...) et ce au travers d'outils, de retours d'expérience, de supports méthodologiques et pédagogiques pour la mobilisation des divers acteurs des territoires.



Au cours de deux tables rondes sur les marges de manœuvre pour l'urbanisme de projet dans les PLUi et sur les modalités d'intégration et de respect d'une grande diversité de territoires lors de l'élaboration d'un PLUi, les participants ont pu réfléchir collectivement, mettant en abyme le fonctionnement participatif et partenarial du Club.

LES ACTIONS LOCALES

ORGANISATION ET ANIMATION DES RÉFÉRENTS LOCAUX

► ORGANISATION

Les **Clubs territorialisés** sont conçus comme **des lieux de débats et d'échanges de bonnes pratiques autour des PLUi**. Chaque Club est ouvert aux EPCI qui ont engagé une procédure de PLUi sur le territoire, ainsi qu'aux EPCI d'autres territoires sur lesquels il n'existe pas de Club et qui formulent une demande de rattachement à un Club existant.

Pour poursuivre la dynamique initiée depuis 2014, les partenaires du Club ainsi que les services déconcentrés sont chaque année remobilisés pour favoriser le développement de dynamiques régionales autour du PLUi et l'ouverture de nouveaux Clubs régionaux. En 2016, neuf régions sur treize sont couvertes par l'activité d'un Club territorial.

La gestion de chacun de ces Clubs est inscrite dans une démarche partenariale entre l'État et les collectivités locales. Les rencontres et des actions sont pilotées par une équipe d'appui local composée de référents des services déconcentrés de l'État et de forces vives locales (élus, techniciens, agences d'urbanisme). Cette structure permet d'accompagner les EPCI dans leurs démarches d'élaboration de PLUi dans un souci de proximité.

Les équipes d'appui des Clubs territorialisés bénéficient également de l'assistance à maîtrise d'ouvrage du Club (réfèrent Cerema) de proximité situé le plus souvent dans les DTer. Celui-ci a pour rôle d'assister le responsable local du Club dans le suivi et le cadencement des travaux. Il est le garant de la circulation d'informations entre Clubs et avec le niveau national. De plus, le référent Cerema peut, en cas de besoin, aider l'équipe locale à identifier et mobiliser des intervenants.

Pour accompagner au mieux les équipes d'appui locales, le Club national met plusieurs outils à disposition des Clubs territorialisés :

- Un kit « Décliner des actions territoriales autour du PLUi », composé d'outils préconstruits et visant à faciliter l'organisation des rencontres en régions (journées de sensibilisation, Clubs territorialisés).
- Chaque partie est illustrée d'exemples concrets, issus des retours d'expériences locales (proposition de relais d'opinion à contacter, actions sur lesquelles mobiliser la presse régionale et nationale...).
- Une liste de diffusion SYMPA à destination de l'ensemble des équipes d'appui (45 membres) : un outil à mobiliser pour faciliter la circulation des informations entre les équipes.

- Un espace Alfresco, centralisant l'ensemble des documents liés aux Clubs territorialisés sur une seule plate-forme :
 - Des supports et argumentaires d'aide à la promotion du PLUi ;
 - Des propositions de thématiques, intervenants et ordres du jour pour les prochains Clubs territorialisés ;
 - Des outils d'aide à la logistique pour faciliter l'organisation des rencontres ;
 - Une capitalisation des informations sur les lauréats et le suivi des PLUi approuvés.

Parallèlement, des rencontres physiques avec les référents locaux et les équipes d'appui ont été organisées en 2016. La réunion du 10 mars et celle du 28 novembre ont chacune rassemblé plus d'une vingtaine de participants issus d'organismes variés, reflets de notre approche partenariale (DREAL, DDT, Cerema, Agences d'urbanisme).

Les objectifs de ces rencontres sont :

- Accueillir les nouvelles équipes ;
- Renforcer l'esprit partenarial du Club et les échanges inter-régions ;
- Partager des méthodologies d'animation et d'accompagnement des communautés (ateliers, visites terrain...) ;
- Échanger sur des thématiques qui pourraient faire l'objet de Clubs territorialisés (TVB, suivi et évaluation, développement économique...).

Deux lettres d'information dédiées aux référents locaux ont été diffusées en janvier et en octobre 2016 pour soutenir le réseau des référents et leur apporter des informations spécifiques leur permettant de développer leurs Clubs pour accompagner la dynamique PLUi.

LES CLUBS TERRITORIALISÉS

L'intérêt suscité par les PLUi auprès des acteurs locaux se confirme, comme l'illustrent les nombreuses journées organisées dans les Clubs territorialisés.

Les Clubs territorialisés ont vocation à rassembler, plusieurs fois par an, l'ensemble des membres du Club PLUi d'une région, dans le cadre de journées d'échanges et de travail. Ces instances offrent des moments de travail pendant lesquels des problématiques locales liées au PLUi sont discutées, et desquels sortent éventuellement des outils méthodologiques mis à la disposition de tous.

En janvier 2016, le Club PLUi comptait 10 Clubs territorialisés :

- Le Club Bourgogne, lancé en décembre 2012
- Le Club Basse-Normandie, lancé en décembre 2012
- Le Club Nord-Pas-de-Calais, lancé en juillet 2013

- Le Club Alsace, lancé en janvier 2014
- Le Club Lorraine, lancé en novembre 2014
- Le Club Picardie, lancé en janvier 2015
- Le Club Pays de la Loire, lancé en novembre 2015
- Le Club Franche-Comté, initié en novembre 2015
- Le Club Midi-Pyrénées, lancé le 30 juin 2015
- Le Club Auvergne-Rhône-Alpes, lancé en janvier 2016

2 nouveaux Clubs ont été lancés depuis lors :

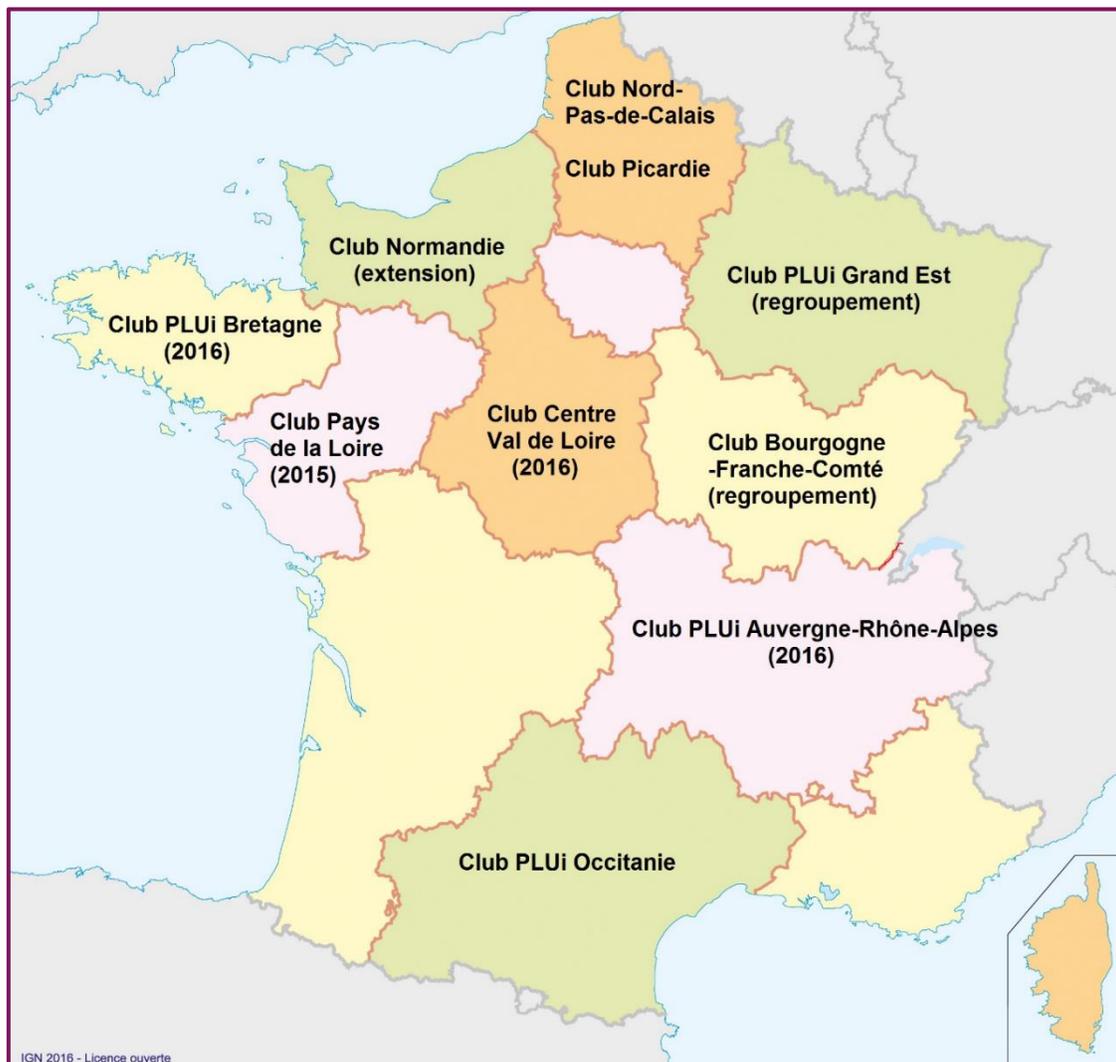
- Le Club Bretagne, lancé en septembre 2016
- Le Club Centre-Val de Loire, lancé en octobre 2016

Suite à la fusion de régions, plusieurs Clubs se sont également regroupés ou élargis :

- Le Club Basse-Normandie s'est élargi à l'ensemble de la nouvelle région Normandie
- Les Clubs Bourgogne et Franche-Comté sont rassemblés au sein d'un Club PLUi Bourgogne-Franche-Comté
- Les Clubs Alsace et Lorraine se sont regroupés au sein d'un Club PLUi Grand Est
- En région occitane, le Club est passé de l'échelle Midi-Pyrénées à l'échelle Occitanie

Chaque Club territorialisé est organisé dans le cadre d'une équipe d'appui (et le cas échéant, des équipes d'appui infrarégionales) rassemblant selon les cas la DREAL, les DDT concernées, une ou plusieurs agence(s) d'urbanisme, voire une ou plusieurs communauté(s) motrice(s) dans la région et/ou d'autres structures (ADEME, région...). Y participent les intercommunalités lauréates de la région, les services de l'État (DREAL et DDT), ainsi que toute autre structure ayant manifesté le souhait de participer aux travaux (agences d'urbanisme, CAUE, chambres d'agriculture, intercommunalités non lauréates mais engagées dans une démarche de PLUi).

À la faveur de la recomposition des régions, les Clubs territorialisés se sont réorganisés courant 2016. Sur les 13 nouvelles régions, 9 sont désormais couvertes par un Club local.



La nouvelle carte des Clubs PLUi (fonds de plan : IGN).

L'ensemble des comptes-rendus des journées décrites ci-dessous sont disponibles en téléchargement sur le site du Club PLUi (www.club-plui.logement.gouv.fr).

► LE CLUB AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Après une journée de sensibilisation sur le PLUi à l'échelle Rhône-Alpes, le 2 avril 2015, le Club PLUi a été lancé à l'échelle Auvergne-Rhône-Alpes le 26 janvier 2016. **2 Clubs** se sont tenus en 2016, une seconde réunion ayant eu lieu le 8 novembre 2016.

Le Club Auvergne-Rhône-Alpes est animé par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (Fabienne Laroudie et Aurélien Pfund).

Club du 26 janvier 2016 (lancement) : sur le thème de la gouvernance

La première rencontre du Club a réuni une centaine de participants, dont 28 intercommunalités. Les deux demi-journées ont été dédiées aux intérêts et à l'ambition pour le Club PLUi régional et à la thématique de la gouvernance.

Matinée : Intérêts et ambition pour le Club PLUi territorialisé

Guennolé Poix (DHUP) a présenté la **démarche Club PLUi** et les actualités liées au PLUi.

Charles Ackermann (DREAL Alsace) a fait **un retour d'expérience du Club PLUi Alsace**, en soulignant la place des EPCI dans le Club Alsace et les actions du Club : organisation d'une visite d'un parc urbain pour prolonger la journée de travail sur la Trame verte et bleue, accueil dans les locaux d'une CC pour discuter d'économie avec témoignages d'EPCI...

Plusieurs membres du Club Auvergne-Rhône-Alpes ont ensuite présenté leurs **démarches de PLUi** et exprimé leurs attentes et questionnements vis-à-vis du Club :

- Claudine Court (vice-présidente - Habitat et PLH) a présenté la démarche de PLUi-H de la communauté d'agglomération Loire Forez et évoqué une fusion prochaine avec 40 nouvelles communes. Les attentes vis-à-vis du Club concernent les expériences de PLUi avec modifications de périmètres d'EPCI en cours de démarche.
- Denis Sauze (vice-président) a annoncé le lancement prochain du PLUi de la Communauté d'agglomération du Bassin d'Annonay, précédé par la construction d'une culture de projet et de l'urbanisme au sein de la communauté. Les attentes vis-à-vis du Club portent sur les informations sur les coûts du PLUi, la gouvernance et les conséquences de l'élargissement des périmètres.
- Sylvia Roupioz (vice-présidente) a présenté la démarche PLUi-H de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly, en soulignant l'importance de l'identité territoriale pour trouver une cohésion. Les attentes vis-à-vis du Club portent sur la mise en réseau des acteurs, un centre de ressources d'ingénierie, l'intérêt de disposer d'un lieu d'échange de pratiques sur l'urbanisme pour un partenariat privilégié et organisé.
- Dominique Vauris (président) a présenté l'élaboration du PLUi de la Communauté de Communes de Billon Saint-Dier et vallée du Jauron, qui intervient dans un

contexte de fusions successives (une en 2013 et une seconde en cours). Les attentes vis-à-vis du Club concernent en particulier la gouvernance. Une charte de gouvernance est prévue.

Après-midi : PLUi et gouvernance

L'atelier « **organisation technique pour l'élaboration du PLUi** » a apporté débats et échanges sur les réflexions en amont de l'élaboration du PLUi. Plusieurs bonnes pratiques en sont ressorties : rédaction d'une charte de gouvernance, désignation d'un chef de projet au sein de l'EPCI, organisation de visites communales... L'atelier a mis en évidence l'intérêt :

- En phase préalable, de faciliter l'appropriation du transfert de compétences par les élus, disposer d'un projet de territoire et/ou d'une charte de gouvernance, rassurer les élus communaux et savoir capitaliser l'existant ;
- Pour l'organisation interne et les relations maître d'ouvrage / maître d'œuvre, de soigner les interfaces entre les principaux acteurs du projet, travailler (de préférence) avec une assistance à maîtrise d'ouvrage et bénéficier d'experts thématiques ;
- Pour l'organisation technique de la collaboration EPCI / communes : de désigner un élu référent, disposer d'une ingénierie technique (chef de projet dédié...) et s'appuyer sur la mutualisation de l'ADS (en phase d'écriture réglementaire...).

Les questionnements et freins identifiés ont notamment concerné le calendrier prévisionnel contraint et la nécessité de ne pas perdre les élus dans le temps et la technicité...

L'atelier « **gouvernance politique : collaboration communes-EPCI** » s'est intéressé à la place de la Conférence des maires, aux moyens permettant d'assurer un bon niveau d'échange entre EPCI et communes (moments d'appropriation et d'acculturation, désignation d'élus référents...). Les participants ont souligné l'importance du « travailler ensemble », de la place à donner aux temps d'échange et de restitution, à la constitution d'une culture commune (notamment *via* des précédents projets à dimension supra-communale). Le principal questionnement relevé concerne l'organisation de la gouvernance à l'échelle des nouveaux périmètres d'EPCI, avant tout pour les PLUi sur de très grands territoires.

L'atelier « **Le PLUi dans un cadre de ressources et d'ingénierie plus large** » a fait ressortir :

- En matière de ressources et de moyens, l'intérêt de faire des économies sur les études, d'accorder, mobiliser et associer l'ensemble des acteurs le plus en amont possible, de prendre en compte les notions d'échelles et de temporalité du projet, et d'inciter autant que possible à la mutualisation (d'observatoires, ou par mobilisation d'autres démarches et financements pouvant contribuer au PLUi...).

- En matière de gouvernance, l'utilité de mettre en place des techniques d'animation innovantes à destination des élus, de profiter des politiques sectorielles et des projets intercommunaux existants pour fédérer les acteurs, de diversifier les instances de gouvernance tout au long du PLUi pour une meilleure dynamique de projet.

Le principal questionnement évoqué dans cet atelier a concerné l'empilement successif des lois, avec des exigences toujours plus nombreuses des documents d'urbanisme.

Club du 8 novembre 2016 : sur le thème de l'habitat

La deuxième journée du Club a réuni environ 80 personnes, dont 20 intercommunalités. Les deux demi-journées ont été consacrées aux témoignages et retours d'expériences sur les thèmes de l'habitat et des PLUi-H, ainsi qu'aux actualités législatives et réglementaires et à la thématique de l'habitat.



Plénière de la matinée, amphithéâtre de l'IRA

Matinée : Actualités, témoignages et retours d'expériences

Cette réunion a été l'occasion d'entendre des **témoignages d'élus, collectivités et acteurs** sur la question de l'habitat dans leurs territoires :

- Vincent Roger (responsable service urbanisme) a présenté la démarche de PLUi de la communauté du Pays entre Loire et Rhône. Sur ce territoire, la problématique « habitat » concerne en particulier le parc ancien, la vacance et la faible attractivité pour les bailleurs. Une part des outils mobilisables (financiers...) ne relève pas du PLUi.
- David Bertrand (directeur du pôle urbanisme) a présenté la démarche de PLUi de Bièvre Isère Communauté, conduite parallèlement à - et en étroite articulation avec - le PLH.
- Aïcha Mouhaddab, directrice ARRA HLM (Association régionale des organismes d'HLM de Rhône-Alpes) a présenté le travail de l'ARRA. Elle a évoqué la nécessité pour les PLUi d'associer les bailleurs sociaux plus en amont pour augmenter l'efficacité du PLUi en matière d'habitat, mais aussi celle d'inventer, au regard du contexte financier, d'autres outils pour construire du logement à des coûts modérés.

Guennolé Poix (DHUP) a présenté les **actualités** PLUi : mesures en discussion dans la loi Égalité et Citoyenneté (non entrée en vigueur à la date du Club), concernant les reprises, extensions, fusions de procédures de PLUi suite à des fusions d'EPCI.

Sandrine Vaz-Brossard et Nicolas Chausson (Agence d'urbanisme de Lyon) ont précisé le **cadre juridique du PLUi-H**.

Plusieurs membres du Club ont fait un **retour d'expérience sur la question de l'habitat** dans le cadre de l'élaboration de leur PLUi :

- Corinne Aubin-Vasselín (directrice Habitat et Logement) a parlé de l'intégration du PLH dans le PLUi en cours de la métropole de Lyon (par le biais du POA, des cahiers communaux, d'OAP sectorielles...). Elle a aussi évoqué l'apport d'un PLUi-H en termes de transversalité des politiques publiques, de gouvernance plus intégrée urbanisme- habitat ou encore d'articulation entre les échelles.
- Michèle Chenu-Durafour (vice-présidente - logement) a présenté la démarche PLUi-H de la Communauté de Communes du Pays de Gex. Cette démarche a été précédée d'un travail de hiérarchisation des orientations et de définition d'un projet de territoire. Elle a notamment évoqué la stratégie foncière, le travail relatif au gisement foncier disponible et sur d'autres outils (réserves foncières, acquisition de tènements stratégiques...).

Après-midi : PLUi et habitat

L'atelier « **Habitat et gisements fonciers, quelle articulation ?** » a rappelé l'importance du foncier pour le PLUi, la nécessité d'une analyse spécifique et partagée sur le sujet avec les partenaires (établissements publics fonciers...), d'un accompagnement de la démarche PLUi par une stratégie foncière à l'échelle de l'intercommunalité, identifiant les fonciers mobilisables dans le temps et dans l'espace, en ayant pris l'attache des acteurs de la construction qui seront en charge de la réalisation des opérations. Des outils d'analyse (opportunité) et de maîtrise (DPU, DAD...) doivent être considérés pour l'élaboration du PLUi, en plus des outils propres au PLUi lui-même (PADD, OAP, règlement...).

L'atelier « **Réhabilitation du logement, enjeux énergétiques et financiers : quelle stratégie, quels outils à travers le PLUi ?** » a mis en lumière l'intérêt pour le PLUi d'identifier clairement le parc de logements sur lequel agir, de faire les diagnostics pour prioriser les actions de l'EPCI et de mobiliser certains outils du PLUi (diminution des zones AU, bonification des densités...). Sa réussite suppose aussi l'intervention d'autres leviers (en particulier financiers, dont certains outils à préciser) pour favoriser la diminution de la vacance de logements et la réhabilitation énergétique des bâtiments. L'accompagnement des porteurs de projets et l'appui sur des structures comme l'ADEME, l'ALE ou les plateformes énergies peuvent également contribuer à la réussite de cette politique.

L'atelier « **Logement abordable : Pourquoi ? Pour qui ? Comment produire ?** » a souligné l'importance du diagnostic sur les publics cibles, les revenus des ménages, les coûts fonciers et immobiliers et les besoins par typologies d'habitat, de la mobilisation des outils du PLUi mais aussi en dehors du PLUi (association des acteurs, urbanisme « négocié », outils financiers, stratégie foncière intercommunale...).

► LE CLUB BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Le club Bourgogne est le plus ancien club régional du Club PLUi, fondé le 7 décembre 2012. En 2016, à la faveur de la recomposition des régions, il a fusionné avec le Club Franche-Comté, dont le lancement avait été acté le 6 novembre 2015.

Le nouveau Club sur la grande région conserve, pour une proximité plus grande avec les territoires, une organisation en équipe d'appui sur le périmètre des anciennes régions. Les journées sont cependant ouvertes à l'ensemble des EPCI compétents en matière de PLU de la nouvelle région ainsi qu'aux partenaires de la planification du secteur concerné.

Les équipes projet des deux anciennes régions ont organisé **3 journées en 2016** sur le cahier des charges de l'ingénierie du PLUi, et sur les thématiques de l'eau et du patrimoine bâti et paysager dans les PLUi.

Équipe d'appui franc-comtoise

- La DREAL : Fabienne Perrigouard, Gilles Lemaire
- La Région : Bertrand Courvoisier
- La DDT du Doubs : Virginie Lemaire
- La DDT de la Haute-Saône : Maria Gigandet, Xavier Curely
- La DDT du Jura : Pascal Nicot
- La DDT du Territoire de Belfort : Gaëlle Thauvin
- L'agence d'urbanisme de l'Agglomération de Besançon (AudaB) : Sophie Gauzente
- L'Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard (ADU) : Isabelle Grivart
- L'Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB) : Anne Quenot
- Le Cerema : Laëtitia Boithias, Stéphane Lévêque

Équipe d'appui bourguignonne

- La DREAL : Fabienne Perrigouard, Gilles Lemaire
- La DDT de la Côte d'Or : Michel Chaillas
- La DDT de la Nièvre : Francis Cluzel
- La DDT de la Saône-et-Loire : Martine Esturgie
- La DDT de l'Yonne : Solène Piriou
- L'Agence d'urbanisme Sud Bourgogne (AUSB) : Emilie Cam
- Le Cerema : Laëtitia Boithias, Stéphane Lévêque

Le nombre d'EPCI lauréats de l'appel à projet a quasiment doublé en 2016, le Club régional Bourgogne-Franche-Comté comptant désormais 37 EPCI lauréats (dont 16 lauréats 2016).

Club du 7 avril 2016 : sur le « Cahier des charges de l'ingénierie »

Environ 70 participants, représentants des EPCI et partenaires de l'aménagement, ont participé à la réunion organisée le 7 avril 2016 par la DREAL et la Région de Bourgogne-Franche-Comté dans les locaux de la Communauté de Communes du Pays Riolais.

La matinée a été introduite par Roger Renaudot, Président de la Communauté de Communes du Pays Riolais, qui a exprimé les **attentes, les besoins, et les enjeux relatifs à l'ingénierie dans l'élaboration d'un PLUi**, ainsi que les **points de vigilance** relatifs au coût du PLUi, à sa numérisation et aux modalités de concertation.



Plénière de la matinée

Le Cerema a ensuite présenté les jalons de la **consultation de l'ingénierie privée**, des besoins en organisation de l'EPCI à la construction du cahier des charges de consultation.

La matinée s'est poursuivie par des **retours d'expérience** de la Communauté de Communes de Matour et sa Région (71) et du bureau d'études URBADOC, rappelant les éléments qui ont incité la communauté à se lancer dans un PLUi-H, et ceux essentiels contenus dans les cahiers des charges.

Les ateliers de travail de l'après-midi ont porté sur le **contenu du cahier des charges** sur la gouvernance du PLUi, les partenariats et la structuration du CCTP. Sur un format « Worldcafé », les participants se sont attachés aux points suivants pour chaque atelier :

- **Gouvernance** : identification de différents systèmes de gouvernance politiques et techniques à mettre en œuvre et des acteurs qui les composent, attentes au sein de ces différents systèmes vis-à-vis du bureau d'études ;
- **Partenaires** : identification des besoins de ressources extérieures et attentes vis-à-vis des différents partenaires, proposition de méthodes de mobilisation des partenaires, identification des informations à fournir au bureau d'études et attentes vis-à-vis de celui-ci ;
- **Structuration du cahier des charges** : contenu du cahier des charges, indispensables et éléments à présenter au cas par cas.

Club du 15 septembre 2016 : sur le thème « PLUi et Eau »

Plus de 60 participants, représentants des EPCI et partenaires de l'aménagement, ont participé à la réunion organisée le 15 septembre 2016 par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté à Autun.



Plénière de la matinée

L'objet de cette réunion était d'échanger sur les modalités d'une **bonne intégration des différents enjeux liés à l'eau dans les PLUi**.

La matinée a été introduite par Rémy Rebeyrotte, Président de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan, puis la DREAL a présenté les **16 nouveaux lauréats de l'appel à projet 2016**, ainsi que les actualités législatives.

Les pôles Politique de l'Eau et Risques Naturels de la DREAL ont poursuivi par une présentation relative à la **compatibilité des PLUi avec les SDAGE et PGRI**, en rappelant notamment le contenu de ces documents de cadrage.

La matinée s'est terminée par une **table ronde** réunissant la Communauté de Communes du Val d'Amour (39), la Communauté d'agglomération du Grand Chalon en lien avec le syndicat mixte EPTB Saône-Doubs (établissement public territorial de bassin) et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée. Les discussions ont porté autour des questions de l'intégration des enjeux liés à l'eau dans les PLUi, avec des retours d'expérience des EPCI, mais aussi un point sur le rôle de l'agence de l'eau.

Les ateliers de l'après-midi, sous le format « WorldCafé », ont porté sur des thématiques en lien avec les enjeux de l'eau sur un territoire :

- L'atelier « **Eau et santé** » s'est penché sur les outils à mobiliser dans le PLUi en faveur de la qualité de l'eau et de l'accès équitable à l'eau potable et à l'assainissement, ainsi que sur les limites du document sur cette question ;
- L'atelier « **Eau et Milieux naturels** » s'est intéressé à la manière dont les PLUi se saisissent de la thématique, les outils mobilisables (SAGE, contrats de milieux) et leurs articulations avec le PLUi ;
- L'atelier « **Eau et Paysage** » a traité trois sujets autour de cette thématique : l'eau comme patrimoine et identité, l'eau dans les aménagements paysagers et l'eau comme élément récréatif, et les éléments d'intégration de ces sujets dans les PLUi.

Club du 18 novembre 2016 : sur le patrimoine bâti et paysager dans les PLUi

Une soixantaine de participants, représentants de collectivités engagées dans des démarches de plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) ou partenaires de la planification, étaient réunis pour échanger sur les **modalités de prise en compte du patrimoine paysager et bâti dans les PLUi, le 18 novembre à Giromagny (90)**.



Plénière de la matinée

La matinée a été introduite par Daniel Roth, président de la Communauté de Communes de la Haute-Savoire qui accueillait ce jour-là.

Elle s'est poursuivie par la présentation par la DDT du Jura, d'une expérimentation sur l'élaboration de nouvelles OAP sur la commune d'Arinthod, suite à la modernisation du contenu du PLU, et en partenariat avec des écoles de paysagistes et d'architectes ainsi que le Cerema.

Puis les communautés de communes de la Saône Vosgienne et Sud Côte Chalonnaise, accompagnées de l'agence d'urbanisme Sud Bourgogne, ont présenté des **retours d'expérience** sur la prise en compte des enjeux paysagers et du patrimoine bâti dans les PLUi.

Les ateliers de travail de l'après-midi ont porté sur quatre thématiques précises, illustrées d'études de cas qui ont permis d'alimenter les débats :

- Un atelier sur le **patrimoine bâti industriel**, basé sur l'étude du cas d'une ancienne filature de coton dont la localisation, les risques naturels en présence, l'aspect plus ou moins réhabilité et l'aménagement du terrain de rattachement posent question. Les participants ont étudié les questions relatives à la valorisation du patrimoine industriel dans les PLUi et la nécessité d'une réflexion globale ;
- Un atelier sur le **patrimoine commun de l'habitat**, basé sur le cas des anciennes fermes au style caractéristique du massif des Vosges. Les participants ont étudié les outils à mettre en place dans le PLUi pour faire vivre les intentions de préservation du bâti ;
- Un atelier portant sur **l'étude d'une entrée de ville**. Basé sur un cas fictif, il s'est agi de montrer en quoi le PLUi (OAP, règlement, etc.) peut être un outil pertinent pour traiter de problématiques complexes telles que « combiner développement économique et qualité paysagère » en entrée de ville ;
- Un atelier relatif à **l'insertion du bâti en contexte montagnard**. À partir d'exemples locaux et des retours d'expérience des participants, identification d'orientations pertinentes en la matière dans les PLUi.

► LE CLUB NORMANDIE

Créé le 18 décembre 2012 sur la région Basse-Normandie, le Club s'est désormais élargi à la nouvelle grande région Normandie. Lors de l'année 2016, **2 clubs** ont été organisés, permettant d'approfondir 3 thèmes sous des formats variés.

Le Club Normandie est animé par la DREAL Normandie (François Anfray). Il recense 23 lauréats pour 2016. Ce Club territorialisé a été créé le 18 décembre 2012.

Club du 29 mars 2016 (deux thèmes)

La 11^e rencontre du Club Basse-Normandie a rassemblé une cinquantaine de participants (18 EPCI, la DREAL Normandie, les 5 DDT et la DHUP) à Livarot (Calvados), ce qui confirme la montée en puissance de la démarche PLUi sur le territoire régional. Les deux demi-journées ont été consacrées à **deux thèmes** différents :

- « Évolutions législatives et réglementaires : les conséquences de la loi NOTRe et la recodification du livre 1^{er} du Code de l'urbanisme » pour la matinée ;
- « Le développement durable et le PLUi : la nécessité d'une approche prospective » pour l'après-midi.

Matinée : « Évolutions législatives et réglementaires : les conséquences de la loi NOTRe et la recodification du livre 1^{er} du code de l'urbanisme »

Guennolé Poix (DHUP) a rappelé l'importance juridique du **SRADET** pour la planification, puis présenté les conséquences de la **loi NOTRe** qui traduit au niveau national un renforcement des régions, un repositionnement des départements et une rationalisation de l'intercommunalité :

- La tendance des préfetures est de valider des périmètres dont la population peut être largement supérieure au seuil de 15 000 habitants et de fixer ainsi les contours de la nouvelle carte de l'intercommunalité sur une longue période. Le nombre d'EPCI est donc appelé à diminuer substantiellement. Parallèlement, la prise de compétence urbanisme par les EPCI connaît une bonne dynamique.
- L'article 37 de la loi NOTRe clarifie et simplifie les modalités de poursuite des procédures en cours. Il permet d'élargir à l'ensemble du nouveau territoire la démarche d'élaboration d'un PLUi déjà engagé, ou de poursuivre le ou les PLUi engagés sur leurs périmètres initiaux.
- En cas de fusion de plusieurs EPCI, dont l'un au moins dispose de la compétence urbanisme, et/ou d'intégration d'une ou plusieurs communes dans un nouvel EPCI, l'état actuel de la réglementation est d'opérer un transfert automatique de compétence à l'ensemble de ce nouvel EPCI. Dans le cadre du **projet de loi en cours « Égalité et Citoyenneté »**, il est envisagé de permettre la mise en œuvre de la minorité de blocage au profit des communes et des EPCI initiaux n'ayant pas encore la compétence urbanisme et qui ne souhaiteraient pas qu'elle s'applique immédiatement à leur territoire.

- Pour les nouveaux très gros EPCI, pour lesquels est posée la question de la pertinence de projets communautaires à une telle échelle, il est envisagé dans le cadre du projet de loi « Égalité et Citoyenneté » de permettre la réalisation de plusieurs PLUi partiels couvrant l'ensemble du territoire, sur des périmètres et selon un calendrier d'élaboration validés par le représentant de l'État dans le département.

Soumicha Soum (DHUP) a présenté la **recodification du livre 1^{er} du Code de l'urbanisme** :

- La réforme prévue par l'article 25 de la loi ENE, s'est faite à droit constant, ce qui signifie une intégration des dispositions législatives en vigueur à la date de publication de l'ordonnance (autorisant la nouvelle rédaction) ou entrant en vigueur après cette date, le respect de la hiérarchie des normes, la cohérence rédactionnelle des textes, l'abrogation des dispositions obsolètes ou devenues sans objet (ou appelées à le devenir dans des délais très courts).
- Le contenu intégral de la recodification est accessible sur Légifrance. Des tables de concordance très détaillées ont été réalisées et y sont consultables. Elles permettent d'aller de la codification ancienne vers la codification nouvelle, mais aussi de la codification nouvelle vers la codification ancienne.
- Les dispositions communes aux documents d'urbanisme se retrouvent sous les articles L. 131-1 à L. 135-2 du code. Un titre particulier est ensuite consacré à chaque document d'urbanisme. Le PLU est concerné par le titre V (articles L. 151-1 à L. 153-60).
- Pour chaque document d'urbanisme, le mode de présentation obéit à la même logique : 1° contenu ; 2° effets ; 3° procédures d'élaboration, d'évaluation et d'évolution.

Suite à ces présentations, un échange avec la salle a eu lieu, où les participants ont pu poser les questions qu'ils avaient préparées, concernant principalement l'impact de ces évolutions législatives sur les procédures PLUi en cours et les démarches à suivre lorsque les périmètres des Communautés de Communes sont modifiés par fusion et départs de communes.

Après-midi : « Le développement durable et le PLUi : la nécessité d'une approche prospective »

La demi-journée a débuté avec un **témoignage** de la Communauté de Communes des Marches de Bretagne, un territoire rural regroupant 12 500 habitants répartis sur 11 communes. Engagé dans une démarche volontariste en faveur du développement durable, y compris dans l'accompagnement de son développement économique, ce territoire a décidé de mener de front l'élaboration d'un agenda 21 et l'élaboration d'un PLUi.

Au terme de la période d'élaboration du diagnostic, **le territoire a expérimenté quatre des cinq outils contenus dans la démarche prospective « visions + 21 »**, afin de définir sa stratégie territoriale à l'horizon de 15 ou 20 ans. Cet exercice lui a permis de structurer le programme d'actions de son agenda 21 selon 4 axes et d'alimenter le contenu des 5 orientations du PADD de son PLUi. Liée à une démarche « cœur de bourg », cette expérimentation a associé à la réflexion les élus, les agents de la collectivité et les citoyens et a débouché sur la mise en place d'un conseil de citoyens.

Sur le fond, elle a permis la confrontation des visions entre territoire pensé et territoire vécu. Elle a mobilisé de nombreux acteurs et a débouché sur des échanges de points de vue très instructifs. Concrètement, la mise en œuvre de la démarche s'est déroulée sur une journée, mais a nécessité un travail préparatoire important et un investissement significatif pour exploiter le matériau recueilli. **Les élus se sont montrés particulièrement séduits par l'exercice qui leur a permis d'enrichir leur perception d'un avenir souhaitable pour leur territoire et d'injecter cette perception nouvelle dans leur projet de territoire.**

Suite à ce retour d'expérience, Sébastien Saillenfest de la DREAL Bretagne a présenté, via deux films courts, la **boîte à outils « visions +21 »** et l'**expérimentation** de l'un de ces outils.

Six groupes de travail, baptisés « **ateliers prospectifs** » ont expérimenté ensuite l'outil de « contextualisation du territoire dans son environnement stratégique » qui vise à faire prendre conscience de grands phénomènes qui peuvent se produire dans les vingt prochaines années et à inciter les territoires à élaborer leur projet en anticipant au mieux les réponses à apporter à ces défis potentiels. Une restitution des travaux suivie d'un échange montre l'intérêt suscité par cette boîte à outils.

Club du 22 septembre 2016 : sur le thème « Le PLU intercommunal et l'eau »

Cette journée, articulée autour de présentations techniques et d'un atelier, type atelier des territoires, a réuni une cinquantaine de personnes également (17 EPCI, un bureau d'études, le PNR Perche Sud, le CR de Normandie et le CD de l'Eure, la DREAL Normandie, 4 DDT et le Cerema), à Nocé (Orne). Les échanges et la participation active des personnes présentes ont démontré un réel intérêt pour cette thématique et pour la démarche « atelier ».

Sur la matinée, la première intervention, faite par Robin Le Noan (Cerema) sur la gestion de la **ressource en eau** a rappelé l'importance d'une **gestion qualitative comme quantitative** dont les orientations sont fixées par les SAGE et les SDAGE, et avec lesquelles le PLUi doit être compatible. La dimension intercommunale du PLU permet d'optimiser la gestion de cette ressource sur un plus vaste territoire, comme en témoigne l'exemple du PLUi du Grand Poitiers qui prévoit, outre des mesures de protection des points de captages, des moyens d'action tels que la protection des haies, la réalisation de bandes

boisées le long des cours d'eau ou l'exigence de dispositifs de gestion alternative des eaux de pluie dans les nouvelles opérations d'aménagement.

La question de la **prévention du risque inondation** est ensuite développée par Séverine Cathala (DDTM de l'Eure). D'origines diverses, les risques d'inondation doivent être considérés comme une composante physique du fonctionnement des territoires et à ce titre, comme une composante du projet de territoire durable. Elle a aussi expliqué que la politique de prévention des risques naturels est partagée entre l'État, plus particulièrement en charge de la diffusion de l'information, de l'élaboration des plans de prévention des risques et du contrôle de légalité, et les collectivités, chargées d'élaborer les documents d'urbanisme, d'appliquer le droit des sols et d'assurer la compétence GEMAPI à l'échelle intercommunale. SCoT et PLUi doivent par ailleurs être désormais compatibles avec les objectifs de gestion définis par les Plans de gestion des risques d'inondation (PGRI). Elle a rappelé que la prévention et la gestion du risque d'inondation ne se traduit pas nécessairement par une sanctuarisation de l'espace inondable, mais par la traduction réglementaire d'un travail fin d'analyse d'autant plus pertinent qu'il est mené à une échelle territoriale qui correspond au plus près au cycle de l'eau.

La matinée s'est achevée sur une présentation, par le PNR du Perche, de la prise en compte des zones humides dans les trames bleues et les représentations graphiques des documents d'urbanisme. Le PNR a détaillé la méthode de concertation et d'accompagnement méthodologique qu'il propose aux collectivités qui ont signé la charte du parc.

L'après-midi a été organisée sous forme d'ateliers des territoires comme ceux pilotés par la DREAL de Normandie, en lien avec les DDTM de l'Eure et de la Seine-Maritime, ayant pour thème la reconquête de deux vallées industrielles de l'Andelle et de la Bresle. Ces deux vallées présentent des similitudes (friches exposées au risque d'inondation, désindustrialisation progressive...) mais aussi des différences (démographie, relief, organisation de l'urbanisation...). Elles ont en commun d'être représentatives des vallées de Normandie et les réflexions qui y sont menées, facilitant ainsi la transposition des réflexions à l'échelle régionale.

Dans le cadre de la présente rencontre du Club PLUi normand, il a ensuite été proposé, à partir de l'exemple de la vallée de l'Andelle et sur la base de documents de travail remis en séance, de conduire trois séries de réflexions (une par groupe) portant :

- sur une possible reconversion de la vallée à des fins industrielles (groupe 1) ;
- sur une valorisation du potentiel touristique de la vallée (groupe 2) ;
- et sur l'idée d'une recombinaison des formes urbaines des bourgs plus en rapport avec le territoire de l'eau (groupe 3).

Après des échanges aussi studieux que passionnés, les trois groupes ont procédé à une restitution de leurs réflexions qui a démontré la capacité de la démarche à faire émerger de multiples idées et à favoriser un travail proactif. La variété et la richesse des propositions ont mis en évidence tout le potentiel d'une vallée telle que l'Andelle et, plus globalement, tout l'intérêt pour un territoire de s'orienter dans une démarche de projet bien maîtrisée.

Perspectives 2017

Le Club PLUi normand envisage d'organiser **trois nouvelles réunions en 2017** : la première aura lieu le 23 février à Pont-Audemer (dans l'Eure) et abordera les questions de stratégie foncière en faisant notamment intervenir l'Établissement Public Foncier de Normandie. Les réunions suivantes devraient avoir lieu dans les départements de la Seine-Maritime, puis de la Manche. Les thèmes de ces journées seront définis en lien avec les membres du Club. Les formats de ces journées seront amenés à évoluer du fait du nombre croissant de participants.

► LE CLUB GRAND EST

Lancé fin 2016, le Club PLUi Grand Est est issu de la fusion des Clubs existants d'Alsace et de Lorraine étendue à l'ex-Champagne-Ardenne. Il reprend le périmètre de la nouvelle région.

La réorganisation territoriale des services de la Région comme de la DREAL a profondément bouleversé la relance du Club PLUi dans sa nouvelle configuration, que ce soit en termes d'organisation ou de temporalité. L'année 2016 aura donc été un **temps de respiration et de remise en perspective des objectifs et enjeux du nouveau Club** en configuration Grand Est.

Les modalités organisationnelles ont fait l'objet de nombreux échanges sur la base de plusieurs scénarios. Il a ainsi été acté que le nouveau Club PLUi Grand Est se réunirait *a minima* une journée par an et poursuivrait les objectifs des précédents Clubs existants, à savoir :

- Inciter les collectivités à partager un projet de territoires mis en œuvre par un PLUi ;
- Faire émerger un maximum de PLUi sur le territoire ;
- Renforcer les compétences des services déconcentrés de l'État et des acteurs locaux plus globalement ;
- Fédérer les acteurs territoriaux engagés dans des démarches de PLUi par un espace de dialogue ;
- Développer une logique d'échange et de capitalisation des expériences locales, des bonnes pratiques et des interrogations sur les thématiques dont peut traiter le PLUi ;

- Favoriser l'expression des attentes en termes d'accompagnement méthodologiques, d'outils, d'approfondissements, etc.

En parallèle, le nouveau Club PLUi Grand Est souhaite, en réponse aux besoins potentiellement exprimés par les acteurs territoriaux, **porter des actions thématiques, spécifiques ou plus locales**, pour restituer et valoriser ses travaux ainsi que ceux du Club national et des autres Clubs régionaux.

L'année 2016 aura ainsi permis de donner un nouveau souffle au Club PLUi en mobilisant une **équipe d'appui** renouvelée fin septembre pour l'organisation d'une journée du Club initialement prévue en décembre. Des contraintes de calendrier ont toutefois entraîné un glissement de cet événement au 1^{er} trimestre 2017.

Membres permanents de l'équipe locale d'appui

- DREAL Alsace : Charles Ackermann
- DDT 10 : François Vallade et Corinne Oudin
- DD 52 : Cyr Bansimba et Catherine Julio
- DDT 54 : Francis Mallet, Marie Aguayo-Berthier et Sylviane Kerstetter
- DD67 : Georges Soccoja
- DDT 88 : Guy Hoyon et Laetitia Drouot
- Cerema : François Pierron

Perspectives 2017

La 1^{ère} journée du Club Grand Est sera organisée le 17 mars 2017. Elle devrait rassembler 47 EPCI nouvellement créées par le SDCI, qui comptent 59 lauréats de l'appel à projets PLUi. Elle sera consacrée aux changements d'échelles et plus spécifiquement aux incidences des SDCI sur les périmètres des EPCI, sur leurs compétences et sur leurs procédures de PLUi.

► LE CLUB CENTRE-VAL DE LOIRE

Après une première journée de sensibilisation réalisée en octobre 2015, le premier Club PLUi de la région Centre-Val de Loire, co-organisé par la DREAL et l'ensemble des DDT, s'est tenu le 14 octobre 2016 à Orléans.

Club du 14 octobre 2016 : sur le thème de l'animation du projet de PLUi « gouvernance, ingénierie et concertation »

Plus de cinquante personnes (EPCI, services de l'État, professionnels) ont participé à ce Club, dont l'objectif était de permettre l'échange d'expériences sur la mise en œuvre des PLUi et l'apport d'informations juridiques et opérationnelles sur la procédure d'élaboration.

Matinée : animation du projet de PLUi, gouvernance et ingénierie

Après une présentation des actualités réglementaires (recodification du livre 1^{er} du Code de l'urbanisme et modernisation du contenu du PLU) et le contexte régional par Patricia Barthélémy (DREAL Centre-Val de Loire), la matinée a été consacrée aux **témoignages de 2 EPCI et du CAUE**, respectivement sur la gouvernance et l'ingénierie des PLUi :



Plénière de la matinée

- Nadine Delanne (vice-présidente) et Matthieu Barbou (service urbanisme) ont présenté la démarche de PLUi de la Communauté de Communes En Terres Vives et témoigné de la gouvernance mise en place pour bien mener le projet. **Les points forts** de la gouvernance mise en place repose dans la recherche de confiance et de transparence, destinée à faciliter la prise des décisions par la Communauté de Communes. Confiance et transparence sont traduites dans une charte de gouvernance, dans une volonté collective d'entreprendre des projets innovants (redevance incitative, réponses à divers appels à projets), et au sein d'une vision et volonté commune (communes et Communauté de Communes) de l'aménagement du territoire reposant sur un développement équilibré et une gestion commune de l'urbanisation du territoire. Les difficultés et questionnements rencontrés initialement ont notamment concerné la perte de compétence des mairies vis-à-vis de l'urbanisation de leur commune, le financement du PLUi par les communes (mise en place de tarifications différentes en fonction des dates des documents d'urbanisme communaux), et les moyens humains (un service urbanisme doté de 2 techniciens chargés du SPANC, de l'ADS et du PLUi, et d'un responsable à 20 % ETP).
- Jean-Paul Mallet (président) a présenté la démarche de PLUi de la Communauté de Communes des Quatre Vallées. Pour cette élaboration, l'EPCI a mis en place **plusieurs instances** dont les différents rôles sont parfaitement établis : le conseil communautaire, le bureau communautaire, les conseils municipaux, le comité de pilotage du PLUi et les comités consultatifs. Chacune de ces instances représente un maillon dans l'élaboration du document et aucune n'est dessaisie de ses compétences (répartition de compétences mairies / EPCI). L'EPCI a également mis en place des groupes de travail consultatifs ainsi qu'un comité technique, pour travailler sur le projet.
- S'appuyant sur le « réseau PLUi » créé dans le Loir-et-Cher en collaboration avec la DDT 41, Bruno Marmioli (directeur du CAUE 41) a présenté la **démarche collaborative entre le CAUE et la DDT**, ainsi que l'expérience et le rôle du CAUE en matière d'ingénierie et d'accompagnement des collectivités pour l'élaboration de leur PLUi. 9 EPCI sont engagés à ce jour dans l'élaboration d'un PLUi ; 8 réunions d'informations et d'échanges ont été organisées depuis septembre 2015. Elles ont permis d'aborder les conséquences immédiates liées à la prise de compétence, et de donner des exemples de moyens à mettre en place lors de l'élaboration d'un PLUi. Ont donc ainsi été abordés les délibérations, le cahier des charges, les outils de connaissance du territoire et d'analyse produites sur chaque territoire, la

concertation, le Géoportail national, la vie et l'évolution des documents d'urbanisme en vigueur et en cours d'élaboration, la réforme du Code de l'urbanisme, la refonte du règlement et des OAP, ou encore le traitement du patrimoine et du paysage.

Après-midi : animation du projet de PLUi, la concertation

Anatole Micheaud (vice-président) et Damien Binos (directeur du pôle Aménagement Durable du Territoire) ont apporté le témoignage de la Communauté de Communes de la région de Doué la Fontaine (49) en matière de concertation sur le projet de PLUi. Lors de l'élaboration de son PLUi, la Communauté de Communes a mis en place une **concertation innovante mobilisant différents outils**. Elle a intégré les personnes publiques associées à chaque étape du document. Pour maintenir une dynamique de travail, ont été également mis en place de nombreux événements : forums entre conseillers municipaux, débats autour de courts métrages avec la population, visites de terrain...

Des outils de diffusion et de publicité ont également été mis en œuvre : registres mis à disposition, alimentation du site internet de la CC, articles dans le magazine communautaire... Elle a également proposé la présentation de la démarche BIMBY suivi d'entretiens individuels, qui a connu un vif succès auprès des habitants.

► **LE CLUB HAUTS-DE-FRANCE**

La région des Hauts-de-France est concernée par 2 Clubs territoriaux : le Club Nord-Pas-de-Calais, lancé en juillet 2013, et le Club Picardie, initié début 2015.

Seul le Club Picardie a été actif en 2016.

Lancé en janvier 2015 à l'initiative de Jany Froissart (vice-président de la Communauté de Communes du Val de Noye - Somme) avec l'ADUGA, et géré par une équipe d'appui élargie (Conseil régional, DREAL, Cerema, CAUE de la Somme), le Club Grand Amiénois-Picardie a organisé **2 réunions** en 2016.

Membres de l'équipe locale d'appui locale

- DDT 10 : François Vallade et Corinne OudinADUGA : Marion Gobin, Jérôme Grange
- Collectivité pilote : CC Val de Noye (Anne-Charlotte Blanchard)
- DREAL Hauts-de-France : Corinne Biver, Marie Leroy
- CAUE de la Somme : Thérèse Rauvel
- Conseil régional de Picardie : Nathalie Gal
- Cerema : Nathalie Pitaval

Club du 22 mars 2016 : sur la question foncière

La quatrième réunion du Club PLUi Grand Aménois-Picardie s'est déroulée le 22 mars 2016 à Breteuil, dans la Communauté de Communes des vallées de la Brèche et de la Noye. Une soixantaine de personnes étaient présentes. Parmi elles se trouvaient 19 intercommunalités, le Pays Bresle Yères ainsi que les établissements publics fonciers de l'Oise, du Nord-Pas-de-Calais et de Normandie, les agences d'urbanisme, les 3 CAUE de Picardie, les services de l'État, le Conseil régional des Hauts-de-France, le PNR Oise-Pays de France.

La thématique abordée portait sur la manière de traduire des politiques foncières dans le PLUi et de mettre le PLUi au service de sa politique foncière.

La matinée a débuté par l'introduction de Jany Froissart, président du club PLUi Picardie et Jérôme Grange, directeur de l'agence de développement et d'urbanisme du Grand Amiénois (ADUGA).



Plénière de la matinée

La DDTM de la Somme a présenté les **attentes de l'État** après la loi ALUR, en matière de lutte contre l'étalement urbain.

L'ADUGA a ensuite brossé les **enjeux et les leviers** qui existent en matière de politique foncière. Puis, le Conseil régional des Hauts-de-France a dressé un **état des lieux du volet « foncier » des SCoT** de Picardie.

En fin de matinée, la présentation de l'établissement public foncier de l'Oise a permis de prendre la mesure des **stratégies foncières locales** qui sont menées sur les territoires.

L'après-midi a été consacrée à l'intervention de l'ADUGA, qui a présenté un **retour d'expérience** des PLUi du Grand Amiénois quant à la manière d'associer les communes à l'analyse des gisements fonciers. Ensuite, l'Agence d'urbanisme Oise La Vallée a fait part de **l'étude « dents creuses »** qu'elle a réalisée pour le PLUi du Compiégnois. Le Cerema Nord Picardie a quant à lui fait état de la manière dont les **friches** sont prises en compte dans les PLUi en faisant une analyse comparée de plusieurs PLUi en France.

Le **retour d'expérience** du maire de la commune d'Ailly-le-Haut Clocher, accompagné du CAUE de la Somme, fut particulièrement apprécié et a montré qu'il est possible d'associer le PLU à une démarche de revitalisation des centres-bourgs.

Jany Froissart a conclu la journée, riche en enseignements sur une thématique particulièrement sensible.

Club du 18 octobre 2016 : les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

La cinquième réunion du Club PLUi Grand Aménois-Picardie s'est tenue au cinéma de Poix-de-Picardie sur le thème des OAP, qui constituent l'une des pièces opposables d'un PLU(i). Une soixantaine de participants ont assisté aux échanges de la journée, qui avait pour objectifs :

- de lever les idées reçues sur les OAP ;
- d'en présenter le rôle dans le concept d'« urbanisme de projet » ;
- de bénéficier de retours d'expérience de collectivités qui en ont élaboré ;
- d'appréhender le rapport de l'OAP avec la dimension aval de l'urbanisme opérationnel ;
- de déterminer la dimension de compatibilité de l'OAP avec les autorisations d'urbanisme.

La journée a rassemblé des élus et des techniciens autour du programme suivant :

- **Le contenu des OAP :**
 - éléments de contenu : présentation du nouveau règlement du PLU ;
 - retours d'expérience sur l'élaboration d'OAP sectorielles et thématiques.
- **Ateliers collaboratifs** sur :
 - la mise en œuvre des OAP ;
 - l'écriture des OAP : jusqu'où peut-on aller ?

On retiendra des différentes interventions que les OAP sont très diverses et souples dans leur rédaction, qui doivent concilier le projet politique des élus exprimé dans le PADD, le projet urbain qui en résulte et le projet de vie des habitants.

Vous trouverez disponibles en téléchargement les supports et le compte-rendu des journées sur le site du Club PLUi.

► LE CLUB BRETAGNE

Après la journée de sensibilisation régionale tenue à Lorient en juin 2015, le Club PLUi Bretagne a été lancé le 22 septembre 2016 au Faouët.

Membres de l'équipe d'appui locale

- DREAL : Sophie Corderoch, Nicolas Clemens
- ADEUPA : Eric Lemerre
- Cerema : Pierre Le Bras
- DDTM 35 : Emmanuel Boutbien
- CC de Paimpol-Goëlo : Hélène Le Potier
- Coglais Communauté : Déborah Troadec
- Saint-Brieuc Agglomération : Stéphanie Barras
- Josselin Communauté : G. Besnard
- CC de Ploërmel : Céline Baron
- CC de Brocéliande : Anne Guillouët
- Lannion-Trégor Communauté : Etienne Roisné
- CC du Pays-des-Abers : Benoît Vinet
- Pontivy Communauté : Frédéric Garnier
- Guingamp Communauté : M. Hamon
- CC Bretagne romantique

Club du 22 septembre 2016 : lancement

Sur invitation du directeur de la DREAL Bretagne, les présidents des 102 EPCI ont été accueillis à cette occasion par le président du Roi Morvan Communauté au Faouët pour la réunion du lancement du Club PLUi régional.

Ce premier rendez-vous a été l'occasion de **partager les objectifs du Club** et d'**échanger sur les questions de gouvernance**, en lien avec l'ensemble des enjeux du PLUi, outil adapté pour traiter notamment les questions énergétiques, de développement économique, de préservation du foncier agricole, de protection de la biodiversité, d'économie des ressources et de réponses aux besoins en logements des populations.

La discussion s'est principalement organisée autour des **témoignages de 3 EPCI** : Morlaix Communauté (prise de compétence PLUi en décembre 2015), Dinan Communauté (PLUi prescrit en juin 2015), Questembert Communauté (PLUi valant SCoT lancé en mars 2015), et de l'agence d'urbanisme de Brest-Bretagne.

Perspectives 2017

Le Club PLUi breton a prévu de se réunir à nouveau au cours de l'année 2017 pour échanger sur le cadre juridique des PLUi et sur des thématiques. Le changement d'échelle dans toutes ses dimensions (gouvernance, concertation, ingénierie, ...) a d'ores et déjà été identifié comme un sujet pour une prochaine réunion qui devrait avoir lieu le 27 juin 2017 à Pontivy.

► LE CLUB PAYS DE LA LOIRE

Lancé fin 2015 à Angers, le Club PLUi en Pays de la Loire s'est construit autour de la DREAL des Pays de la Loire, en lien avec les cinq DDT et en partenariat pour l'organisation et l'animation avec les agences d'urbanisme présentes en région, des collectivités, et enfin avec l'appui et la participation de la DHUP et du Cerema.



Plénière de la matinée

Membres de l'équipe d'appui locale

- AURAN : J. P. Hébrard
- AURA : E. Quiniou
- ADDRN : L. Neuville
- CC Erdre et Gesvres : C. Herbreteau
- CC de l'Ernée : M. Guillemin
- CC Terres de Montaigu : L. Gaboriau
- Angers Loire Métropole : C. Réhault
- DDT 85 : P. Spieth
- DDT 44 : C. Perroquin
- DDT 53 : C. Lepage
- DDT 72 : C. Maupérin
- DDT 49 : T. Vallage
- DREAL : T. Zamansky, Ch. Rincé, E. Rault
- Cerema : P. Le Bras

Club du 10 juin 2016 : sur le thème de la consommation d'espace et de la densité

La deuxième journée du Club PLUi en Pays de la Loire s'est déroulée le 10 juin 2016 à Nantes. Organisée sur une demi-journée, elle a réuni une cinquantaine de participants de tous les départements sur le thème de la consommation d'espace et de la densité : « *quels enjeux, quelles méthodes, quels outils ?* ». Le choix de ce thème est directement issu du questionnaire adressé début 2016 aux collectivités et aux autres membres du Club régional, afin de mieux cerner leurs attentes.

Maël Theulière (DREAL, responsable de la division Observation Études et Statistiques) a **recontextualisé les données régionales de la consommation d'espace**, en insistant sur les dynamiques de consommation aiguës que connaissent les Pays de la Loire du fait d'un essor démographique continu, de la croissance du nombre des ménages, et d'une prédilection supérieure au reste du territoire pour la maison individuelle. Parmi les enjeux liés à cette consommation d'espace, ont été évoquées notamment la disparition de terres agricoles de qualité, la fragmentation des espaces naturels, l'imperméabilisation des sols et les émissions de gaz à effet de serre.

Myriam Merraiouch (AURA), Romain Siegfried (AURAN) et Léna Neuville (ADDRN) ont livré un **panorama des démarches, méthodes et outils** permettant de caractériser la

consommation d'espace, en abordant successivement la question des données, celle des usages et enfin, celle de la détermination des gisements fonciers.

La matinée s'est poursuivie par des retours d'expérience sur la consommation d'espace, par des collectivités engagées dans une démarche de PLUi :

- Camille Peneau (Le Mans Métropole) a présenté la démarche de diagnostic et de caractérisation de la consommation foncière sur l'agglomération mancelle. L'objectif de la métropole était de mettre en place une méthode reproductible en interne et pertinente à l'échelle du territoire. Les indicateurs ont été choisis pour être clairs et peu nombreux.
- Jérôme Vinet (commune de Mauges-sur-Loire) a livré un retour d'expérience sur la démarche de réduction de la consommation d'espace au travers de l'élaboration d'un PLU dans un contexte de fusion de communes : objectif de réduire de 70 % la consommation d'espace et réaliser 30 % des constructions dans les enveloppes urbaines. Son témoignage a abordé la question de l'essentielle sensibilisation préalable des élus à ces questions, notamment au travers du vocabulaire utilisé.
- Camille Herbreteau (Communauté de Communes Erdre & Gesvres) et Romain Siegfried (AURAN) ont enfin présenté une utilisation de la démarche « *Built in my back yard* » (« construit dans mon jardin », Bimby).

Perspectives 2017

La prochaine journée du Club, prévue sur le thème de l'habitat, devrait avoir lieu début 2017 à la Pommeraye (49).

► **LE CLUB OCCITANIE**

Lancé en 2014 sur le périmètre de la région Midi-Pyrénées, le Club PLUi a été naturellement étendu en 2016 à la région Languedoc-Roussillon dépourvue antérieurement de Club PLUi. Ces deux anciennes régions forment depuis le 1^{er} janvier 2016 la nouvelle grande région Occitanie, réunissant 13 départements. L'année 2016 a permis d'approfondir les échanges sur les démarches de PLUi (concertation citoyenne, orientations d'aménagement et de programmation) dans la dynamique des années précédentes et d'organiser une séquence de sensibilisation à l'Est de la région notamment à destination des EPCI nouvellement accueillis au sein du Club (Nîmes, 18 octobre 2016).

Le Club PLUi régional a également contribué à d'autres manifestations participant à la promotion des PLUi en région Occitanie :

- participation de la DREAL à une table ronde d'une conférence sur « PLUi : une chance pour nos territoires » organisée à La Grande Motte par le Syndicat des Aménageurs Lotisseurs le 11 octobre 2016 ;

- réunion de sensibilisation aux PLUi en Haute-Garonne : le 19 décembre 2016 à la Préfecture de la Haute-Garonne.

Membres de l'équipe d'appui locale

- DREAL : Louise Walther-Vieilledent, Geneviève Sasia, Guylaine Gautier
- AUAT (Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine) : Thierry Chaumier
- Cerema : Catherine Léonard
- CC de Vère-Grésigne, Cécile Danesin
- CC des Monts D'Alban et du Villefranchois, Guillemette Labbé
- DDT 12 : Daniel Costes, Joel Marvezy
- DDT 81, Cyril Creme
- DDTM 11 : Isabelle Mandon
- CNFPT : Mathilde Guine, Agnès Cothias
- CVRH : Jean-Philippe Soulé

Club du 23 mars 2016 à Toulouse (concertation citoyenne)

Ce Club a réuni une centaine de participants dont 60 issus de collectivités. 37 EPCI étaient représentés.

Cette journée a permis, outre les obligations fixées par le Code de l'urbanisme en matière de concertation, d'aborder l'enjeu de la concertation citoyenne et les différentes formes qu'elle peut revêtir, de la conception à l'étape de validation du document de planification intercommunal. Les échanges, d'abord en ateliers (le matin), puis lors de la table ronde (l'après-midi), ont bénéficié du regard expert et du témoignage de Mme Ilaria Casillo, vice-présidente de la commission nationale du débat public (www.debatpublic.fr). Cette dernière a pu également apporter une mise en perspective enrichissante, en abordant les pratiques de concertation au-delà du seul cadre national.

Sensibilisation du 18 octobre 2016 à Nîmes

Cette manifestation, qui a réuni près de 120 élus et techniciens d'EPCI accompagnés de leurs partenaires sur une demi-journée à Nîmes, s'est inscrite dans une démarche de promotion des PLUi dans les territoires de l'Est de la nouvelle région et a fait suite à la journée de sensibilisation du Cap d'Agde du 28 septembre 2015.

Elle a constitué également l'occasion d'accueillir les nouveaux lauréats de l'appel à projet 2016, (23 pour la région Occitanie), et de présenter les ressources et outils proposés par le Club PLUi national et les Clubs territorialisés.

L'objectif était, au travers de retours d'expérience (table ronde, film²), de sensibiliser les collectivités à l'intérêt de la démarche de PLUi et de répondre aux interrogations des maires, telles que celle de leur rôle au sein de la démarche de planification intercommunale.

Cette demi-journée a également permis d'aborder, sur la base de l'intervention de la DGALN (ministère du Logement et de l'Habitat), les dispositions prévues dans le projet de loi « Égalité et Citoyenneté » et l'impact au 1^{er} janvier 2017 de la loi NOTRe pour les EPCI en termes de prise de compétence PLUi.

Club du 26 janvier 2017 à Albi (OAP)

Cette journée, entièrement dédiée aux Orientations d'Aménagement et de Programmation, a réuni près de 130 participants dont une soixantaine issus de collectivités. Elle a été articulée autour d'une table ronde (le matin) et d'ateliers (l'après-midi) qui ont fait l'objet d'une restitution en séance plénière. La portée juridique, l'art d'écrire des OAP ambitieuses, mais opérationnelles, adaptées aux différents contextes territoriaux, ont suscité nombre de questionnements et d'échanges. Ce Club a permis de valoriser à la fois des expériences locales d'orientations, d'aménagement et également des OAP thématiques avec la présentation de l'OAP Patrimoine Val de Loire.

L'ensemble des éléments relatifs à ces Clubs sont téléchargeables sur le site PLUi et sur le site de la DREAL Occitanie.

Perspectives 2017 :

Plusieurs projets sont envisagés pour 2017, nécessitant encore des échanges de l'équipe d'appui à ce stade :

- un Club PLUi sur le thème de l'habitat à l'automne 2017 ;
- une formation technique sur « OAP et PLUi », en coordination avec le CNFPT et le CVRH ;
- une réflexion sur l'amélioration de la visibilité du Club dans l'intervalle des journées dédiées.

En fonction des prises de compétences des EPCI au 27 mars 2017, une nouvelle rencontre autour de la construction communautaire pourrait également être organisée.

² Le PLU intercommunal, un outil au service du projet communautaire (www.marieconseils.net)

IV- PROMOTION ET COMMUNICATION AUTOUR DU PLUi

LES OUTILS DE PROMOTION DU PLUi

PLAQUETTES DE PROMOTION ET DE SENSIBILISATION AU PLUi

Les deux plaquettes de communication à destination des collectivités territoriales et du grand public ont été mises à jour :

- la plaquette « Participer au Club PLUi » promeut la démarche du Club PLUi ;
- la plaquette « PLUi, un outil pour l'avenir des territoires » sensibilise au PLUi.



► LA VIDÉO DE PROMOTION DES PLUi

Une vidéo a été réalisée en 2016. Elle présente les enjeux du PLUi au travers d'entretiens auprès d'élus qui ont engagé des démarches de PLUi sur leur territoire.

Elle a été diffusée sur le site du ministère de la Logement et de l'Habitat durable et sur le site extranet du Club PLUi et comptabilise plus de 220 vues en 2016.

► LISTE DE DIFFUSION ÉTOFFÉE ET DIVERSIFIÉE

Le Club PLUi a continué sa démarche de sensibilisation en diversifiant les membres de la liste de diffusion et voyant le nombre des destinataires de cette dernière poursuivre sa progression (plus de 2 100 destinataires à la fin de l'année 2016).

L'année 2016 en quelques chiffres clés

- **2 100 destinataires dans la liste de diffusion.** Diversification des contacts
- **1 page scoop.it**
- Plus de **30 articles publiés** sur le PLUi
- **582 lectures**
- **1 vidéo et 220 vues** sur le site du ministère
- **5 tweets** émanant directement du ministère (~ 50 retweets et ~ 20 likes)
- **10 tweets citant** le #ClubPLUi
- 1 page dédiée au Club sur l'intranet DGALN

► OPTIMISATION DE L'UTILISATION DES CANAUX DE COMMUNICATION DIGITALE

Une page *scoop.it* a été lancée en janvier 2016 afin de formaliser la veille sur les activités du Club et de relayer les actualités et événements autour des PLUi. Fin 2016, plus de trente revues de presse ont été produites et partagées.

Dans la même dynamique de présence digitale, le remplacement de l'extranet et le passage en site internet a été préparé tout au long de l'année 2016 (pour une mise en œuvre effective début avril 2017).

AUTRES ACTIONS

En parallèle des actions classiques du Club PLUi, plusieurs actions complémentaires ont été menées afin de développer la visibilité du Club et son impact auprès des relais d'opinion, notamment auprès de la Fédération nationale des parcs naturels régionaux.

En effet, le Club reconnaît l'importance des partenariats avec les PNR, au travers notamment d'une étude sur leur soutien aux EPCI dans la procédure d'élaboration des PLUi. La participation fréquente des PNR aux GT et CT du Club illustre parfaitement ce partenariat et vient alimenter la réflexion du Club dans ses démarches de visibilité et de sensibilisation.

V- CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2017

La promulgation de la loi ALUR, en mars 2014, avait renforcé l'enjeu de promotion du PLUi. La position incitative et accompagnatrice du Club PLUi afin de préparer les termes du débat de 2017 prenait tout son sens.

En 2016, le Club a su renforcer son action auprès des élus et des techniciens des EPCI avec le concours de ses partenaires. Son accompagnement s'est déployé au sein de nouvelles régions avec la création de deux nouvelles déclinaisons territorialisées, le Club Bretagne et le Club Centre-Val de Loire. L'objectif d'avoir un Club présent et pleinement opérationnel sur la majorité du territoire métropolitain est atteint.

L'année 2017 marque un tournant. La mise en œuvre effective de la loi ALUR le 27 mars remodèle les objectifs du Club PLUi. La généralisation du transfert de compétence en matière de PLU aux intercommunalités va affiner le rôle de promotion et de sensibilisation au PLUi auprès des EPCI non encore compétents. Une attention particulière devra en outre être portée aux territoires ultramarins dont les enjeux en matière de planification sont importants.

Par ailleurs, l'ouverture des Clubs territorialisés aux nombreux nouveaux arrivants va nécessiter une réflexion sur la structuration du Club.

Néanmoins, les objectifs de fond demeurent :

- Renforcer l'accompagnement (juridique, méthodologique, financier) et l'étendre à l'ensemble des intercommunalités ;
- Poursuivre et consolider la dynamique d'échanges et de capitalisation de bonnes pratiques entre tous les acteurs concernés par les PLUi (EPCI, bureaux d'études...) ;
- Innover en matière d'outils de communication.

ANNEXES : ORDRES DU JOUR DES CLUBS TERRITORIALISÉS

CLUB TERRITORIALISÉ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Réunion du 26 janvier 2016

MATIN

9h30 Accueil café

10h00 Lancement du Club par Marion Bazaille-Manches, directrice adjointe de la DDT du Rhône
Présentation du fonctionnement du Club et du déroulé de la journée par l'équipe d'appui du Club PLUi Auvergne-Rhône-Alpes

Intérêts et ambition pour le Club PLUi territorialisé :

10h20 Présentation de la démarche Club PLUi et actualités par Guennolé Poix, Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité

10h40 Retour d'expérience du Club PLUi Alsace

11h00 Questions

11h15 Présentation des membres du Club Auvergne-Rhône-Alpes et focus sur les attentes et questionnements de quatre membres du Club

Pause déjeuner

APRÈS-MIDI

14h00 Ateliers de travail sur la thématique de la gouvernance à partir de témoignage de collectivités

Atelier 1 : L'organisation technique pour l'élaboration du PLUi

Atelier 2 : La gouvernance politique : collaboration communes-EPCI

Atelier 3 : Le PLUi dans un cadre de ressources et d'ingénierie plus large

15h30 Synthèse des ateliers et échanges

16h30 Clôture de la journée

Réunion du 8 novembre 2016

MATIN

9h30 Accueil café

9h45 Propos introductifs par la direction de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Accueil des nouveaux membres du Club et présentation du déroulé de la journée par l'équipe d'appui du Club PLUi Auvergne-Rhône-Alpes

10h05 Paroles de territoires : témoignages d'élus de collectivités et d'acteurs sur la question de l'habitat dans leurs territoires

11h00 Cadre réglementaire et actualités juridiques par les agences d'urbanisme et le ministère du Logement et de l'Habitat durable

11h45 Retours d'expérience, témoignages de collectivités engagées dans l'élaboration d'un PLUi-H

Pause déjeuner

APRÈS-MIDI

14h00 Ateliers de travail sur la thématique habitat & PLUi à partir de témoignages de collectivités et d'acteurs du domaine :

Atelier 1 : Habitat et gisements fonciers, quelle articulation ?

Atelier 2 : La réhabilitation du logement, enjeux énergétiques et financiers : quelle stratégie, quels outils à travers le PLUi ?

Atelier 3 : Logement abordable : Pourquoi ? Pour qui ? Comment produire ?

16h30 Fin de la journée

CLUB TERRITORIALISÉ BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Réunion du 7 avril 2016

MATIN

- 9h30 Accueil** des participants
- 10h00** Introduction par Roger Renaudot, Président de la Communauté de Communes du Pays Riolais
- 10h15** État d'avancement des PLUi en région et point d'actualités législatives et réglementaires, par Fabienne Perrigouard, chargée de Mission Planification, Dreal Bourgogne-Franche-Comté
- 10h30** Présentation de la fiche sur le cahier des charges élaborée dans le cadre des travaux du Club PLUi par Julie Espinas, chargée de Projet Planification, Cerema
- 11h00** Retours d'expérience d'une collectivité par Jean-Paul Aubague, Président de la Communauté de Communes de Matour et sa Région (Saône-et-Loire)
- 11h45** Retours d'expérience d'un bureau d'études par Tony Perrone, bureau d'études URBADOC

Pause déjeuner

APRÈS-MIDI

- 14h00** Ateliers de travail sur le contenu du cahier des charges en matière de gouvernance, de partenariat et structuration du cahier des charges
- 15h40** Synthèse des ateliers
- 16h00** Conclusion de la journée par Arnaud Bourdois, chef du service Développement Durable et Aménagement de la Dreal Bourgogne-Franche-Comté
- 16h15 Fin de la journée**

Réunion du 15 septembre 2016

MATIN

- 9h30 Accueil** café
- 10h00** Ouverture de la journée
Mot d'accueil de Rémy Rebeyrotte, président de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan
Présentation du programme de la journée par Fabienne Perrigouard, chargée de mission Planification, DREAL Bourgogne-Franche-Comté, équipe d'appui du Club PLUi de Bourgogne-Franche-Comté
- 10h15** Présentation des lauréats de l'appel à projet PLUi 2016
Actualités réglementaires et législatives, par Fabienne Perrigouard, chargée de mission Planification, DREAL Bourgogne-Franche-Comté, équipe d'appui du Club PLUi de Bourgogne-Franche-Comté, et Laëtitia Boithias, Cerema Territoires et Ville
- 10h55** La compatibilité des PLUi avec les SDAGE et PGRI en Bourgogne-Franche-Comté, par Emeric Bussy, chargé de mission Gestion Globale de l'Eau, DREAL Bourgogne-Franche-Comté, et Olivier Boujard, chef du Pôle Risques Naturels DREAL Bourgogne-Franche-Comté
- 11h40** Retours d'expérience sur l'intégration des enjeux liés à l'eau dans les PLUi
Table ronde animée par Gilles Lemaire, chef du département aménagement, DREAL Bourgogne-Franche-Comté avec la participation de :
Solène Carbonil, chargée de mission Environnement et Urbanisme, Communauté de Communes du Val d'Amour (39)
Rémi Gauthier, directeur, Communauté de Communes du Val d'Amour (39)
Stéphanie Valette, responsable du Service Planification territoriale, Grand Chalons (71)
Cédric Borget, responsable du Pôle Inondations, EPTB Saône et Doubs
Laurent Tessier, directeur de la délégation de Besançon, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse

Pause déjeuner

APRÈS-MIDI

- 14h00** Présentation de l'étude : L'Eau, valeur d'aménagement dans le Nord Franche-Comté, par Anne Quenot, Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort, et Elisabeth Schmitt, Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard
- 14h15** Temps d'échanges et de travail en atelier :
Atelier Eau et Santé animé par Laëtitia Boithias, Cerema, et Diane Molinaro, ARS Bourgogne-Franche-Comté

Atelier Eau et Paysage animé par Emilie Cam, Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne et Stéphane Lévêque, Cerema

Atelier Eau et Milieux Naturels animé par Pauline Perreard, Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne et Laurent Paris, PNR du Morvan

16h00 Bilan des ateliers par les rapporteurs

16h30 Conclusion de la journée par Arnaud Bourdois, chef du service Développement Durable et Aménagement, DREAL Bourgogne-Franche-Comté

Réunion du 18 novembre 2016

MATIN

9h30 Accueil des participants

10h00 Introduction par Daniel Roth, président de la Communauté de Communes de la Haute-Savoireuse

10h20 État d'avancement des PLUi en région et point d'actualités par Fabienne Perrigouard, chargée de Mission Planification, Dreal Bourgogne-Franche-Comté

10h50 Expérimentation relative aux nouvelles OAP sur la commune jurassienne d'Arinthod par Nicolas Loyant, adjoint au chef du service d'appui aux Collectivités en Accessibilité et Urbanisme, Direction Départementale des Territoires du Jura

11h20 Retours d'expérience sur la prise en compte des questions de paysage et de patrimoine bâti dans les PLUi avec :
Daniel Duplessis, président de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise (Saône-et-Loire)
Emilie Cam, Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne
Alain Roussel, président de la Communauté de Communes de la Saône Vosgienne (Vosges)

Pause déjeuner

APRÈS-MIDI

14h00 Ateliers de travail « Paysage » et « Patrimoine bâti »

15h30 Synthèse des ateliers

16h10 Conclusion de la journée par Arnaud Bourdois, chef du service Développement Durable et Aménagement de la Dreal Bourgogne-Franche-Comté

CLUB TERRITORIALISÉ NORMANDIE

Réunion du Club du 29 mars 2016

MATIN

9h30 Accueil café

10h00 Mots d'accueil par : Sébastien Leclerc, président de la CC du Pays de Livarot

Présentation de la journée et tour de table par : François Anfray, DREAL de Normandie

Thème de la matinée : évolutions législatives et réglementaires : les conséquences de la loi NOTRe et la recodification du Livre I^{er} du Code de l'urbanisme

10h30 Les conséquences de la loi NOTRe, par Guénnolé Poix, DHUP/QV3

11h45 La recodification du Livre I^{er} du code de l'urbanisme, par Soumicha SOUM, DHUP/QV4

Pause déjeuner

APRÈS-MIDI

Thème de l'après-midi : Le développement durable et le PLUi : la nécessité d'une approche prospective

14h00 Présentation de l'outil « visions + 21 » - atelier prospectif, puis témoignage de la CC du Pays de Coglais

Isabelle Menet, Directrice Générale adjointe, directrice du pôle développement de la CC du Pays de Coglais et Déborah Troadec, chef de projet PLUi

Sébastien Saillenfest, DREAL Bretagne

Échanges avec la salle

16h00 Conclusion de la journée et préparation de la prochaine séance du Club

Réunion du 22 septembre 2016

MATIN

9h30 Accueil café

9h50 Mots d'accueil par : Pascal Pecchioli, Président de la CC Perche Sud
Présentation de la journée et tour de table par : François Anfray, DREAL de Normandie

Thème de la journée : le PLU intercommunal et l'eau

10h00 Gestion de la ressource en eau – prévention du risque d'inondation, par Séverine Cathala, DDT 27 / cheffe du Service prévention des risques et aménagement du territoire

10h45 Zones humides – approche méthodologique, par le Parc Naturel Régional du Perche

11h30 Une vallée comme support de projet – démarche d'ateliers de territoires – présentation générale, par Éloi Larchevêque, DREAL de Normandie

Pause déjeuner

APRÈS-MIDI

13h30 Travaux en ateliers à partir de l'exemple de la vallée de l'Andelle - Éloi Larchevêque, Robin Le Noan, François Anfray

15h00 Restitutions des travaux

15h30 Témoignage sur l'issue des ateliers de territoires de la vallée de l'Andelle
Éloi Larchevêque, DREAL de Normandie

16h00 Conclusion de la journée et préparation de la prochaine séance du Club

CLUB TERRITORIALISÉ CENTRE - VAL DE LOIRE

Réunion du 14 octobre 2016

MATIN

9h15 Accueil café

9h30 Ouverture de la journée par la DREAL Centre-Val de Loire

9h45 Actualité :

Situation en région Centre-Val de Loire, par Patricia Barthélémy, DREAL Centre-Val de Loire

Actualité réglementaire, par Guennolé Poix, chef de projet Club PLUi, MLHD / DGALN

10h15 Animation du projet de PLUi : gouvernance et ingénierie

Gouvernance :

Nadine Delanne, première Vice-présidente de la Communauté de Communes En Terres Vives ; Matthieu Barbou, service urbanisme ; et Yoann Goalabre, chef du service Connaissance, Aménagement et Planification, DDT 28

Jean-Paul Mallet, président de la Communauté de Communes des Quatre Vallées ; Emmanuel Gauthier, chef du bureau de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, DDT 28

Ingénierie :

Bruno Marmioli, Directeur du CAUE 41, et Jennilaure Jacaud, urbaniste

Pause déjeuner

APRÈS-MIDI

14h00 Animation du projet de PLUi : la concertation

Communauté de Communes de la région de Doué la Fontaine (Maine-et-Loire)

15h45 Conclusion

16h15 Fin de la journée

CLUB TERRITORIALISÉ PICARDIE

Réunion du 22 mars 2016

MATIN

- 9h00 Accueil** des participants et mots d'accueil, par la CC des Vallées de la Brèche et de la Noye, et par Jany Froissart, président du Club PLUi
- 9h30** Introduction par Jérôme Grange, directeur de l'agence de développement et d'urbanisme du Grand Amiénois (ADUGA)
- 9h45** La lutte contre l'étalement urbain : quelles attentes de l'État après la loi Alur ? par Nicolas Angibaud, responsable du bureau de la planification des territoires à la DDTM 80
- 10h00** Politique foncière : quels enjeux, quels leviers ? par Marion Gobin, chargée d'études Urbanisme et planification à l'ADUGA
- 10h15** État des lieux du volet « foncier » des SCoT de Picardie, par Nathalie Gal, chargée de Mission Réseau régional d'aménagement, Conseil régional des Hauts-de-France
Échanges avec la salle
- 11h00** Stratégies foncières locales : retour d'expérience, par Jean-Marc Deschodt, directeur de l'établissement public foncier de l'Oise
Échanges avec la salle

Pause déjeuner

APRÈS-MIDI

- 14h00** Analyser les capacités de densification des zones urbaines : comment s'y prendre ?
Associer les communes à l'analyse des gisements fonciers : retour d'expérience des PLUi du Grand Amiénois Marion Gobin, ADUGA
Présentation de l'étude dents creuses réalisée pour le PLUi du Compiégnois, par Laurence Biville et Pauline Lecieux, chargées d'études à l'agence d'urbanisme d'Oise-la-Vallée
Échanges avec la salle
- 15h00** Prendre en compte la requalification des friches dans le PLUi - Analyse comparée, par Nathalie Pitaval, Cerema Nord-Picardie
- 15h20** Associer PLU et démarche de revitalisation des centres-bourgs - retour d'expérience, par Antoine Berthe, maire d'Ailly-le-Haut-Clocher et vice-président de la CC du Haut Clocher
Échanges avec la salle
- 16h30 Conclusion de la journée** par Jany Froissart, président du Club PLUi

Réunion du 18 octobre 2016

MATIN

9h00 Accueil des participants

Mots d'accueil de Jannick Lefeuvre, VP de la CC du Sud-ouest amiénois en charge du PLUi, et Jany FROISSART, VP de la CC du Val de Noye, président du club PLUi de Picardie

9h45 Débat introductif sur les OAP : tout ce que vous avez voulu savoir sur les OAP sans jamais oser le demander, par Nathalie Pitaval, Cerema, et Marion Gobin, ADUGA

10h00-12h30 Table ronde : quels sont la place et le rôle des OAP ?

Le 1/4h juridique : mieux comprendre les notions de conformité, compatibilité, cohérence, complémentarité, par Yann Le Cortec, responsable du service juridique, Syndicat National des Aménageurs Lotisseurs

Point de vue : la modernisation du contenu des PLU, quels impacts sur les OAP ? par Corinne Langlois, directrice adjointe de l'Agence d'urbanisme de Bordeaux

Retour d'expérience : les OAP du canton de Fauquembergues, par Alain Méquignon, président de la CC du Canton de Fauquembergues, et Eugénie Ruckebusch, Audsro

Pause déjeuner

APRÈS-MIDI

14h00 Projection : extrait du film Huit Clos pour un quartier (Serge Steyer, 2007)

14h15-16h00 Table ronde : de l'écriture à la mise en œuvre des OAP, comment instaurer le dialogue entre les parties prenantes ?

De l'art d'écrire les OAP - Anne Legrand, chargée d'études à l'Atelier d'urbanisme d'Amiens Métropole

Passer de l'OAP au projet - Dominique Mazgaj, directeur de développement de BDL Promotion, et Cécile Roulier, instructrices des autorisations d'urbanisme à Amiens Métropole

Les OAP, élément perturbateur ou facilitateur pour les aménageurs ? - Yann Le Cortec, responsable du service juridique, Syndicat National des Aménageurs Lotisseurs

16h00 Synthèse des échanges (ADUGA) / Restitution de l'enquête sur le Club Picardie (Cerema)

16h30 Clôture de la journée

CLUB TERRITORIALISÉ BRETAGNE

Réunion du 22 septembre 2016

APRÈS-MIDI

- 14h30** **Accueil** des participants par Michel Morvant, président de Roi Morvan Communauté
Introduction de l'après-midi - Marc Navez, directeur de la DREAL Bretagne
- 15h00** Présentation du Club PLUi par Guennolé Poix, chef de projet PLUi, Ministère du Logement et de l'Habitat durable, et Nicolas Clemens, chargé de mission urbanisme, DREAL Bretagne
- 15h30** Présentation de l'enjeu PLUi - Eric Lemerre, directeur d'études, Agence d'urbanisme de Brest-Bretagne
- 16h00** Témoignage de territoires et échange avec les participants :
Michel Vaspert, Sénateur, premier vice-président, Dinan Communauté
René Danilet, vice-président à l'urbanisme, Questembert Communauté
Tristan Le Baron, chef de projet PLUi, Morlaix Communauté
- 17h00** **Conclusion de la demi-journée**

CLUB TERRITORIALISÉ PAYS DE LA LOIRE

Réunion du Club du 10 juin 2016

MATIN

- 9h40** Enjeux sur la consommation d'espace en Pays de la Loire, par Maël Theulière, responsable de la division Observation Études et Statistiques à la DREAL
- 10h00** Panorama des démarches, méthodes et outils, par Myriam Merraiouch (AURA), Romain Siegfried (AURAN) et Léna Neuville (ADDRN)
- 10h40** Retour d'expérience sur la démarche de diagnostic et de caractérisation de la consommation foncière, par Camille Peneau, Le Mans Métropole
- 11h00** Retour d'expérience sur la consommation d'espace, par Jérôme Vinet, commune nouvelle de Mauges-sur-Loire
- 11h45** L'utilisation de la démarche Bimby, une réponse opérationnelle à la réduction de la consommation d'espace, par Camille Herbreteau (Communauté de Communes Erdre & Gesvres) et Romain Siegfried (AURAN)
- 12h20** Échanges
- 12h40** **Conclusion de la demi-journée**

CLUB TERRITORIALISÉ OCCITANIE

Réunion du Club du 23 mars 2016

MATIN

9h30 Accueil café

10h00 Introduction de la journée Raphaël Daubet, vice-président en charge de l'aménagement de la CC Causses et vallées de la Dordogne

10h15 La concertation citoyenne dans le PLUi : définitions, cadrage réglementaire et juridique, par Catherine Léonard, responsable de groupe Territoire, Prospective, Évaluation du Cerema Sud-ouest

10h30 Répartition des participants en ateliers d'échanges sur retours d'expériences : bonnes pratiques et conditions de réussite / difficultés et écueils / questions à poser à la table ronde de l'après-midi.

Atelier 1 : Quelle gouvernance de la concertation pour un PLUi ?

Atelier 2 : Quelle boîte à outils en fonction des territoires pour l'information, l'expression, la restitution... ?

Atelier 3 : Quels moyens, compétences, ingénierie mobiliser ?

12h00 Niveaux d'intensité de la participation dans les documents d'urbanisme et pratiques participatives en Europe, par Ilaria Casillo, maître de conférence à l'École d'Urbanisme de Paris et vice-présidente de la commission nationale du débat public

Pause déjeuner

APRÈS-MIDI

13h45 Table ronde : la concertation dans les PLUi : regards d'experts ou praticiens, critiques, éclairants ou innovants sur les pratiques, difficultés et questions relevées dans les 3 ateliers - animée par : Philippe Labaume, délégué régional de l'Union régionale des CAUE Midi-Pyrénées

Un point de vue en contexte urbain : la CU Perpignan Méditerranée

Métropole, par Silvain Czechowski, Directeur Général Adjoint du Département Prospective, Aménagement, Mobilités, Solidarités

Un point de vue dans un grand territoire rural : la CC Causses et Vallées de la Dordogne (62 communes), par Christophe Prunet, directeur adjoint chargé des services techniques, responsable de l'urbanisme.

La « tentation du numérique » dans la concertation, par Benjamin Hecht, urbaniste, Concept « CARTICIPE ® » par Repérage Urbain.

L'approche de la médiation par le paysage, par Agnès Legendre, Directrice du CAUE de l'Ariège.

Synthèse et mise en perspective des échanges, par Ilaria Casillo

15h45 Points d'actualité – Vie du Club, par la DREAL Midi-Pyrénées

16h00 Conclusion de la journée par Philippe Monard, Directeur régional adjoint DREAL

Sensibilisation à Nîmes le 18 octobre 2016

09h30 Accueil café

10h00 Introduction de la journée par Roland Canayer, président de la Communauté de Communes du Pays Viganais

10h10 Actualités législatives et accueil des nouveaux lauréats à l'AAP PLUi en région

Par Guennolé Poix, chef de projet Club PLUi – DGALN/DHUP/QV3

10h45 Retours d'expériences de démarches de PLUi : motivations politiques, bénéfiques de la co-construction communautaire, intérêt de l'outil intégrateur

- M. Daniel Durand, vice-président de la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des gorges de l'Aveyron, en charge du PLUi,

- Mme Anne Blanc, présidente de la Communauté de Communes du Naucellois,

- Mme Annick Berthaud, responsable Service Urbanisme Réglementaire Foncier de la Communauté d'agglomération de Rodez.

Table ronde animée par Florence Bouchut, cheffe du service Urbanisme et Habitat de la DDTM du Gard et Louise Walther-Vieilledent, cheffe du Département Urbanisme et Territoires de la DREAL Occitanie

12h00 Compétence planification et contexte de fusion intercommunale

(territoire XXL) : témoignage de M. Paul Salvador, président de la Communauté de Communes de Vère Grésigne – Pays Salvagnacois

12h30 Conclusion par la DREAL Occitanie

12H45 Buffet de clôture de la demi-journée

**Réunion du club du 26 janvier 2017 :
Les OAP dans les PLUi : atouts, limites et opportunités**

MATIN

- 9h30 Accueil** café
- 10h00** Introduction de la journée : Anne-Marie Rose, vice-présidente déléguée à l'aménagement de l'espace et à l'urbanisme, en charge du PLUi à la Communauté d'agglomération d'Albi
- 10h15** QUIZZ OAP : Catherine Léonard, responsable du groupe Territoire, Prospective, Évaluation du Cerema/ Dter SO
- 10h30** L'OAP nouvelle formule dans les PLUi... Place au projet ! Catherine Le Calve, architecte urbaniste à l'agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine, référente du PLUi Bordeaux-métropole
- 11h00** Table ronde : retours d'expériences d'OAP au service d'enjeux thématiques ou territoriaux : différents regards d'acteurs
Animée par Vincent Braquet, responsable du Service Aménagement Territorial Sud Gard Littoral et Mer à la DDTM du Gard
Jean-Luc Bergeon, maire de Saint-Christol (34), vice-président à l'aménagement de l'espace de la CC du pays de Lunel, conseiller régional
Jacques Sauvaire, conseiller municipal de Saint-Christol
Francis Salabert, maire de Lescure (81)
Sandrine Bertrand-Lamande, responsable Développement, GIE Garonne Développement, assistant à Maîtrise d'Ouvrage du Groupe des Chalets, OPH31, Toit familial de Gascogne
Benoît Colas, directeur d'agence chez NEXITY
Myrian Laidet, chargée de mission Patrimoine et Action territoriale, Mission Val de Loire patrimoine mondial, OAP Patrimoniale Val de Loire
- 12h00** L'art d'écrire des OAP : Catherine Le Calve, AURBA ; Thierry Chaumier, AUAT

Déjeuner (buffet sur place)

APRÈS-MIDI

- 14h00** Répartition des participants en ateliers d'échanges sur retours d'expériences :
- Atelier 1** : La conception d'OAP au service d'ambitions politiques : bonnes questions à se poser et conditions de gouvernance dans un PLUi.
- Atelier 2** : Comment écrire des OAP ambitieuses mais opérationnelles et réalistes en fonction des contextes territoriaux ? Les conditions de réussite et ce qu'il faut éviter.
- Atelier 3** : Quelles conditions pour une mise en œuvre aisée des OAP et l'émergence de projets de qualité ?
- 16h00** Restitution des ateliers par les rapporteurs et mise en perspective des propos par Catherine Le Calve.
- 16h30** **Conclusion de la journée**

Crédits photographiques

- Plénière de la matinée, amphithéâtre de l'IRA, crédits photo DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, page 30
- Plénière de la matinée, crédits photo Club Bourgogne Franche-Comté, pages 33, 34, 35
- Plénière de la matinée, crédits photo Club Centre-Val de Loire, page 42
- Plénière de la matinée, crédits photo Club Picardie, page 44
- Plénière de la matinée, crédits photo Club Pays de la Loire, page 47

**Ministère du Logement,
et de l'Habitat durable**

Direction générale de l'Aménagement,
du Logement et de la Nature

Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages

92055 La Défense cedex

www.logement.gouv.fr

